

Bilan de la station de baguage de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron Site Conservatoire du littoral de Plaisance Saint-Froult (Charente-Maritime)



Année 2019

Mentions légales

Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron¹

La Grange à Nouveau
Route de Plaisance
17780 Saint-Froult
05.46.82.42.85

Contact:

ROUSSEAU Pierre: pierre.rousseau@lpo.fr

ROBIN Frédéric: frederic.robin@lpo.fr

GUERRA CARANDE Julia: julia.guerra@lpo.fr, <https://github.com/burewimbi>

Rédaction: Philippe Delaporte (RNNMO), Pierre Rousseau (RNNMO)

Bilan et extraction de données: Julia Guerra Carande (RNNMO)

Mise en forme du bilan: Julia Guerra Carande (RNNMO), Frédéric Robin (LPO France)

Référence:

Rousseau P, Guerra Carande J, Delaporte P, Robin F, 2021. Bilan de la station de baguage de la Réserve Naturelle de Moëze-Oléron – Site Conservatoire du littoral – St Froult (Charente-Maritime). Année 2019. 49 Pages.

Compilé le 14/04/2021

Table des matières

Mentions légales	1
Remerciements	5
1 La RNN de Moëze-Oléron – situation géographique	7
2 La station de baguage de Plaisance	9
2.1 Historique et protocoles	9
2.2 Localisation et descriptif du site	10
2.3 Protocoles nationaux	11
2.4 Site national de formation de bagueurs	15
3 Suivi de la station de Plaisance	16
3.1 Synthèse interannuelle des captures	16
3.1.1 Synthèse interannuelle des controles	19
3.1.2 Effort interannuel de captures	21
3.2 Thème SEJOUR	22
3.2.1 Nombre annuel de captures	22
3.2.2 Effort interannuel de captures	24
3.2.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus	25
3.2.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)	28
3.3 Thème PHENO	30
3.3.1 Nombre annuel de captures	30
3.3.2 Effort interannuel de captures	32
3.3.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus	33
3.3.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)	36
3.4 Thème STAGE	38
3.4.1 Captures de l'année	38
3.5 Thème STOC Capture	39
3.5.1 Nombre annuel de captures	39
3.5.2 Evolution interannuelle du nombre d'individus	41
3.5.3 Synthèse annuelle des controles	42
3.5.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)	43
4 Bibliographie et webgraphie	44
5 ANNEXE 1: Récapitulatif historique des captures sur la station (2000-2019)	46

Table des figures

1	Situation géographique de la RNNMO	7
2	Secteur continental de la RNNMO et du site Conservatoire de Plaisance	9
3	Cartographie des filets PHENO, SEJOUR.	11
4	Calendrier récommandé de repasses PHENO et SEJOUR	13
5	Situation de la station STOC 47.	14
6	Evolution interannuelle des captures, tous protocoles confondus (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE)	16
7	Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (tous protocoles)	19
8	Pays émetteurs de la bague des controles étrangers depuis 2000	20
9	Evolution interannuelle de l'effort de captures (tous protocoles)	21
10	Actions 2019 et moyenne à 5 ans - protocole SEJOUR	22
11	Baguages et controles des 23 espèces, 2019 - SEJOUR	23
12	Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole SEJOUR	24
13	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs transsahariens.	26
14	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.	27
15	Actions 2019 et moyenne à 5 ans - protocole PHENO	30
16	Baguages et controles des 23 espèces, 2019- PHENO	31
17	Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole PHENO	32
18	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs transsahariens.	34
19	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.	35
20	Évolution des captures sur le protocole STAGE	38
21	Évolution des captures sur le protocole STOC	39
22	Baguages et controles des 23 espèces, 2019 - STOC	40
23	Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (protocole STOC)	42

Liste des tableaux

1	Captures de l'année des bagueurs agréés	5
2	Captures de l'année des bagueurs stagiaires	5
3	Bilan des captures de l'année par espèce	17
4	Différences en nombre d'individus capturés -2018-2019-SEJOUR	25
5	Détail par espèce des captures de l'année - SEJOUR	28
6	Différences en nombre d'individus capturés -2018-2019-PHENO	33
7	Détail par espèce des captures de l'année - PHENO	36
8	Différences en nombre d'individus capturés -2018-2019-STOC	41
9	Détail par espèce des captures de l'année - STOC	43
10	Détail par espèce des captures à Plaisance depuis l'année 2000	46

Remerciements

La Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron tient à remercier tous les bénévoles aides-baguteurs étant passés par la station de baguage de Plaisance au courant de la saison. Celle-ci ne pourrait pas fonctionner de manière pérenne sans ce soutien précieux auprès des baguteurs titulaires du site.

Les deux tableaux ci-dessous récapitulent les baguteurs et aides-baguteurs s'étant relayés ainsi que le nombre d'oiseaux bagués pour chaque personne.

Nous remercions aussi chaleureusement nos partenaires nous permettant de faire tourner cette station de baguage nationale :

- Le CRBPO.
- Le Conservatoire du littoral (Cdl).
- Le conseil Départemental de Charente-Maritime.
- La DREAL Nouvelle- Aquitaine.

Table 1: Synthèse des captures faites par les baguteurs agréés en 2019.

BAGUEUR	Total captures	Total espèces
BLANC, Jean-François	4718	52
DELAPORTE, Philippe	1107	37
GOUELLO, Thomas	386	24
JOMAT, Loic	166	18
ROUSSEAU, Pierre	2789	46

Table 2: Synthèse des captures faites par les aides-baguteurs en 2019.

AIDE-BAGUEUR	Total captures	Total espèces
ARTHUR, Christian	395	24
BABKA, Luc	136	24
BATARD, Romain	273	23
BERQUEZ, Benoit	200	23
BOUSSAC, Landry	78	17
CHIRON, Damien	221	26
COULOMB, Yannig	666	35
DAGONET, Thomas	610	38
DELACROIX, Rose	692	35
DESCHAMPS, Julie	213	28
DONIOL-VALCROZE, Paul	801	33
FRETIN, Marie	860	41
GERVOT, Meryl	343	29

GRANDPIERRE, Matthias	637	29
GUILLE, Kevin	83	17
LACOMBE, Thibault	85	18
LACUISSE, Delphine	21	8
LEGAY, Etienne	224	21
LEONCINI, Antoine	876	33
MANOURY, Morgane	59	11
MARC, Richard	256	26
MIRO, Camille	298	27
MOHRING, Bertille	397	31
PICQ, Hervé	140	25
PONTALIER, Hugo	87	19
RENAUDINEAU, Hervé	34	6
RIGOU, Pierre	1	1
RIOU, Alizée	163	25
ROCHETEAU, Vincent	170	27
SOUCHET, Maxime	106	16
VAUTRAIN, Valentin	290	25
VELDEMAN, Alexis	531	34
VIGNEAU, Léa	30	10

1 La RNN de Moëze-Oléron – situation géographique

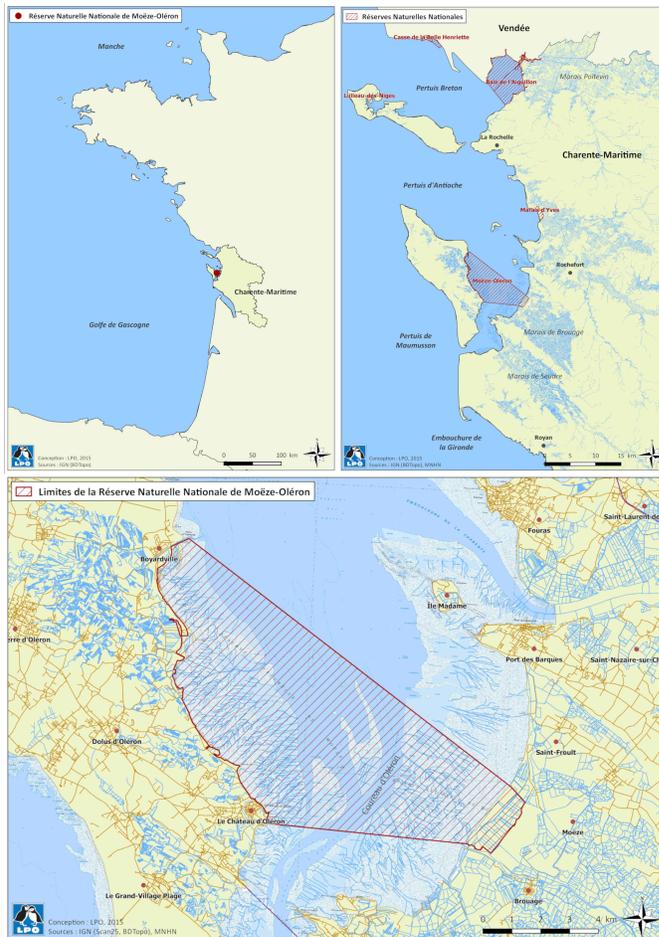


Figure 1: Situation géographique de la RNNMO

Moëze (Figure 2).

Cet ensemble d'habitats littoraux et rétro-littoraux forment une mosaïque de milieux ouverts représentatifs des marais cotiers. Ils constituent ainsi un échantillon représentatif des milieux littoraux centre-atlantique, et intègrent notamment les éléments physiographiques suivants :

- Les vastes vasières intertidales soumises au balancement des marées et situées de part et d'autre du Coureau d'Oléron, zone de passage entre les Pertuis d'Antioche et de Maumusson.
- Les polders de la partie terrestre couverts de prairies naturelles (marais « plats ») ainsi que d'anciens marais salants et de baisses à caractère lagunaire (marais « gâts »).

La Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron (RNNMO¹) et le site Conservatoire du littoral (Cdl) de Plaisance sont situés sur le littoral centre-atlantique de la France métropolitaine (Figure 1). Elle est localisée dans le sud des Pertuis charentais, à mi-chemin entre La Rochelle et Royan (Région Nouvelle-Aquitaine, département de la Charente-Maritime). Couvrant officiellement plus de 6.550 ha, dont près de 6.200 ha en Domaine Public Maritime (DPM), le site protégé correspond à la façade littorale des marais de Brouage et de l'île d'Oléron, vaste complexe de marais littoraux couvrant plus de 12.000 ha.

Le secteur continental de la RNNMO et la propriété du Cdl de Plaisance sont situés sur les communes de Saint-Froult et de

- Les flèches et cordons sableux de la cote oléronnaise et de l'anse de Saint-Froult, en perpétuel remaniement à cause du jeu des courants et des flux sédimentaires. Elles se caractérisent par une végétation de type dunaire et favorisent à leur abri le développement de prés salés.
- Le cordon dunaire fossile de Plaisance (dune grise de Gascogne²), en mosaïque avec des milieux buissonnants, lui-même endigué, abrite la plus forte biodiversité spécifique des habitats terrestres de l'espace protégé.

2 La station de baguage de Plaisance

2.1 Historique et protocoles

En préambule, tous les programmes d'étude nécessitant la capture à des fins de baguage des oiseaux sont encadrés par la loi, et ne peuvent être mis en œuvre qu'après validation par le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux – Muséum National d'Histoire Naturelle (CRBPO-MNHN³). Seuls les bagueurs diplômés et à jour de leur autorisation annuelle de baguage sont habilités à pratiquer.

Situé sur l'un des axes majeurs de migration, « l'East atlantic flyway » qui draine les populations d'oiseaux entre leurs zones holarctiques, paléarctique de nidification et celles d'hivernage du sud-ouest de l'Europe à l'Afrique. L'attrait du site de Plaisance a été testé dès 2001 lors de la halte migratoire postnuptiale des passereaux. Ce test s'est avéré positif et est désormais confirmé: les haies et massifs buissonnants riches en baies (sureaux, ronces, prunelliers. . .) offrant une riche source de sucres d'assimilation rapide pour des milliers de passereaux.

Par ailleurs, l'urbanisation croissante du littoral et la gestion inadaptée des espaces non urbanisés contribuent à faire disparaître les habitats semi-ouverts, les friches buissonnantes, les dunes arbustives qui représentent autant de zones de refuge pour les centaines de milliers de passereaux qui survolent le littoral charentais. Une meilleure connaissance des flux et des communautés de passereaux utilisant le site protégé est donc indispensable. De fait, ces précisions permettent de définir la nécessité de conservation ou la restauration de corridors migratoires, même pour des passereaux encore relativement communs à ce jour. Un suivi annuel par le baguage a donc été structuré, et intégré par la suite au protocole national du CRBPO/MNHN, dit « Halte migratoire », qui a évolué depuis 2014 vers 2 programmes distincts et



Figure 2: Secteur continental de la RNNMO et du site Conservatoire de Plaisance

complémentaires:

- SEJOUR⁴ (approche CMR des durées de stationnement spécifique en rapport avec la prise de poids).
- PHENO⁵ (phénologies spécifiques par classes de sexe et d'âges, interactions possibles avec les effets du réchauffement global – chronologies et populations biogéographiques).

A ces protocoles inscrits dans la durée, plusieurs opérations de baguage relatives à d'autres thématiques ont été conduites temporairement à partir de 1990 (Programme Alouette, dortoir, stage, paludicoles. . .).

Fin 2020, la base de données de la réserve sur l'ensemble de ces thématiques comportait près de 225 000 lignes de données dont 184 360 pour la migration postnuptiale (HALTE, PHENO, SEJOUR), représentant l'une des plus anciennes et importantes de France pour les passereaux terrestres.

Enfin, pour information, mentionons également sur le site d'étude postnuptiale le fonctionnement d'une station STOC – capture⁶ depuis 2000. L'équipe de la réserve s'est également investie dans la conduite ou la participation à différents programmes personnels CRBPO (Echasse blanche, canards de surface, Faucon crécerelle. . . , et limicoles cotiers⁷). Ce dernier programme, toujours actif, en collaboration scientifique avec le laboratoire LIENSs – CNRS – La Rochelle Université a débuté en 2001⁸.

L'ensemble des programmes de baguage en pratique sur le site protégé est encadré par le plan de gestion 2017/2026 de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron et du site de Plaisance⁹.

2.2 Localisation et descriptif du site

Le site de capture (dune fossile du lieu- dit Plaisance) s'étend sur près de 14 hectares au pic de l'activité de baguage (en termes de linéaire de filet déployé), c'est-à-dire lors des sessions STAGE.

Les habitats dunaires qui le composent sont encadrés par des prairies subhalophiles, l'ensemble est à ce jour poldérisé depuis les années 60. Comme exposé précédemment, près du 60 % de la surface correspond à l'habitat Corine Biotope 16.222² «Dunes grises de Gascogne», espace ouvert en mosaïque avec des milieux buissonnants à boisés: Lettes dunaires (Corine 16.3¹⁰), Fourrés dunaires mixtes (Corine 16.252¹¹), Dunes boisées (Corine 16.29¹²) et Frênaies (Corine 44.3¹³). Les essences buissonnantes et arbustives majoritaires sont la Ronce commune, l'Épine noire (Prunellier), l'Épine blanche (Aubépine), le Sureau noir, le Troène commun, et le Frêne commun. Les actions de gestion déployées consistent en un pâturage ovin

localisé, restreint dans le temps, et par un broyage circonscrit des ronciers pour éviter la fermeture de l'habitat européen prioritaire de la Dune grise de Gascogne.

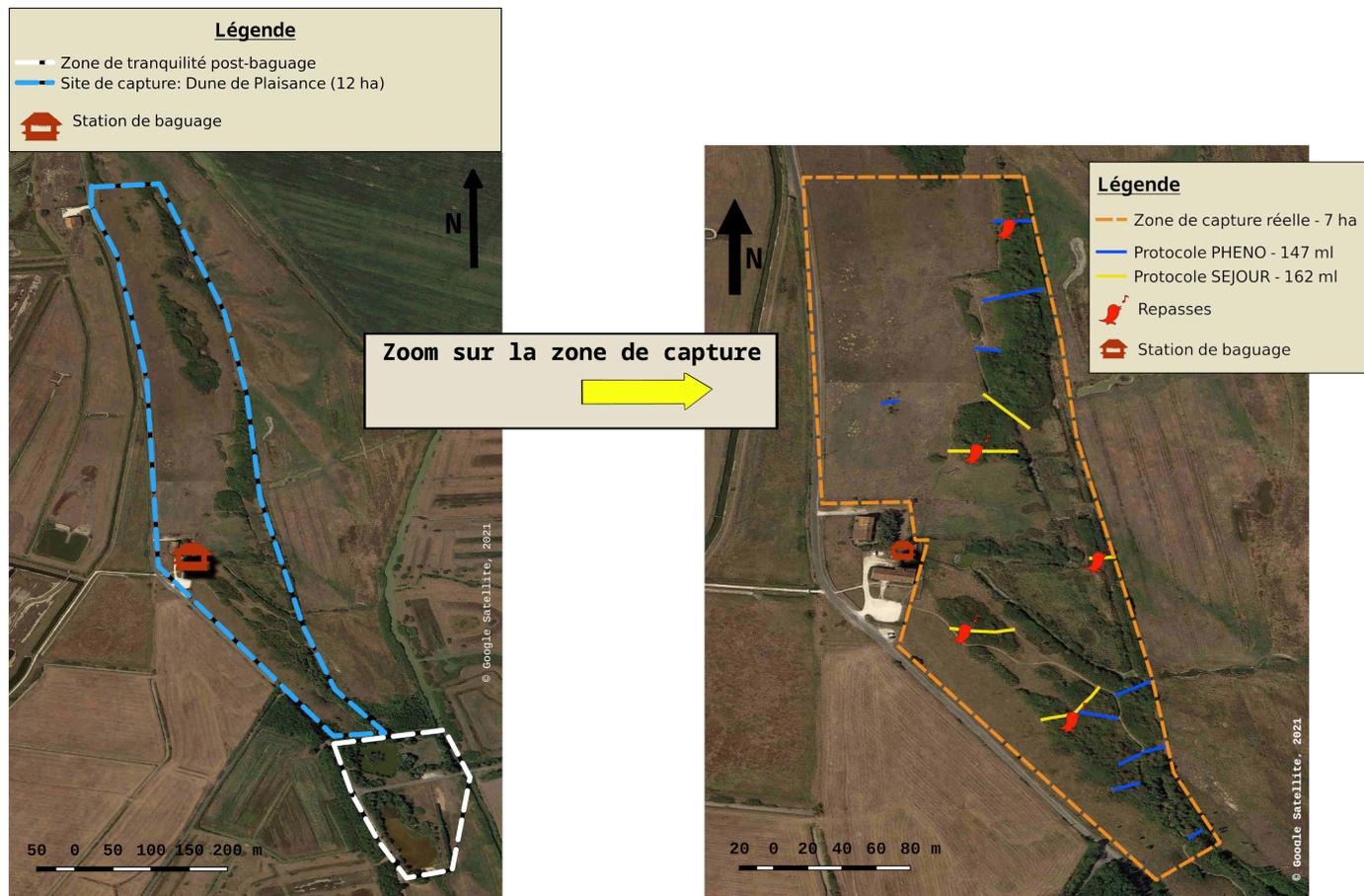


Figure 3: Situation de la station de baguage et emplacements des filets PHENO et SEJOUR

2.3 Protocoles nationaux

Comme évoqués en 2.1, les protocoles ont évolué et se sont succédés sur la station de baguage en lien avec les directives du CRBPO. Depuis 2015 les programmes PHENO et SEJOUR sont mis en œuvre lors de la migration postnuptiale, auxquels il faut ajouter des sessions de baguage dites «STAGE» lors des temps de formation et de qualification de futurs bagueurs.

En pratique, les filets sont déployés au nord et au sud du «Carbet de baguage» (Cf.

Figure 3), généralement de la dernière décade de juillet à la seconde de novembre (extrêmes: 09/07 à 06/12). L'ouverture des filets débute dans l'heure qui précède le lever du soleil; les repasses audio, 1 heure avant le jour. Les relèves au filet sont classiquement espacées d'une demie-heure, rapprochées lors de conditions météo risquées (vent soutenu, pluie, fortes chaleurs...); et si la situation empire les filets sont mis en berne. Le baguage intervient dès le retour à l'atelier (souvent deux tables en activité simultanée, l'une PHENO, l'autre SEJOUR lorsque les deux protocoles fonctionnent en même temps). La fermeture des filets intervient généralement entre 12 et 13 heures. Les heures de début de session de capture (HS) et leur durée (DS) sont obligatoirement documentées.

Le protocole SEJOUR⁴ (n° CRBPO 882) est mis en œuvre chaque année (non réalisé en 2020) dès lors que la capacité en personnel bagueur est suffisante pour assurer une à plusieurs sessions à minima de 10 jours consécutifs. 162 mètres de filets sont déployés en 5 lignes. 31 espèces cibles ont été retenues: ACRSCH – ACRSCI – ALCATT – ANTPRA – ANTTRI – CARCAR – CARCHL – CARINA – CETCET – ERIRUB – FICUCA – HIPPOL – FRICOE – JYNTOR – LOCNAE – LUSMEG – LUSSVE – MUSSTR – PASDOM – PHOPHO – PHYCOL – PHYLUS – REGIGN – REGREG – SAXRUB – SYLATR – SYLBOR – SYLCOM – TURILI – TURMER – TURPHI.

Le 2ème protocole PHENO⁵ (n° CRBPO 881) est réalisé sur la base d'au moins une capture hebdomadaire sur la totalité de la migration postnuptiale. Le linéaire minima de filets en phase de capture est de 60 mètres, le maxima n'est pas limité. Ce protocole a été mené chaque année depuis 2015, il est plus souple en termes d'investissement humain. 45 espèces cibles ont été retenues: ACRSCH – ACRSCI – AEGCAU – ALCATT – ANTPRA – ANTTRI – CARCAR – CARCHL – CARINA – CETCET – EMBCIT – EMBSCH – ERIRUB – FICUCA – HIPPOL – FRICOE – JYNTOR – LANRIO – LANSEN – LOCNAE – LUSMEG – LUSSVE – MUSSTR – OENOEN – PARCAE – PARMAJ – PASDOM – PHOOCH – PHOPHO – PHYCOL – PHYLUS – PRUMOD – REGIGN – REGREG – SAXRUB – SAXTOR – SYLATR – SYLBOR – SYLCOM – STUVUL – TROTRO – TURILI – TURMER – TURPIL – TURPHI.

Pour ces deux programmes, un calendrier décadaire prévoit les repasses audio à actionner en relation étroite avec la phénologie de la migration des espèces (voir

Figure 4).

20/07 au 29/07	30/07 au 09/08	10/08 au 19/08	20/08 au 29/08	30/08 au 09/09	10/09 au 19/09	20/09 au 29/09	30/09 au 09/10	10/10 au 19/10	20/10 au 29/10	30/10 au 09/11	10/11 au 19/11	20/11 au 30/11
20-juil	30-juil	10-août	20-août	30-août	10 sept.	20 sept.	30 sept.	10 oct.	20 oct.	30 oct.	10 nov.	20 nov.
SYLCOM + SYLBOR + LUSMEG												
				SYLCOM + SYLBOR + SYLATR								
								SYLATR + ERIRUB + PHYCOL				
ACRSCH + ACRSCI + PHYLUS												
					ACRSCI + PHYLUS + PHYCOL							
									TURMER + TURPHI + TURILI			
		FICUCA + PHOPHO + LOCNAE										
		JYNTOR + SAXRUB + MUSSTR										
									CARINA + CARLIS + FRICOE			
2 POSTES		4 POSTES						3 POSTES				

Figure 4: Calendrier recommandé de repasses PHENO et SEJOUR

Le STOC Capture⁶, le Suivi Temporel des Oiseaux Communs est mené (sous l'égide du CRBPO-MNHN) depuis l'année 2000 sur le site de la Dune de Plaisance (Figure 5).

La station n°47 est composée de 26 filets répartis sur les 12 hectares du site (cf. chapitre 2.2 pour le descriptif habitat). La densité de filet (unité de 12m) est de 2,16 à l'hectare. Valeur à ajuster à 4,3 filets par hectare d'habitats buissonnant à arbustif.

Ce protocole intervient au printemps dans le but d'étudier la dynamique des populations des oiseaux nicheurs communs (communauté, survie locale intra et interannuelle, production et effectifs intra et interannuels de jeunes, classes d'âges et de sex-ratio, recrutement des individus, biométrie et conditions corporelles, . . .).

Trois sessions de capture sont menées, et ont lieu vers le 15 des mois de mai et juin et autour du 10 juillet pour l'ultime session annuelle. Pour chaque session, deux équipes sont nécessaires, divisant ainsi la zone en : - équipe nord – 12 filets, - sud 14 filets). Les oiseaux sont démaillés et bagués à proximité du filet afin de limiter l'impact de la capture en période de reproduction. La biométrie, longueur de l'aile pliée, du tarse, prises de la masse corporelle et du taux d'adiposité ne n'est pas obligatoire (à l'exception des espèces pour lesquelles la biométrie est le seul élément diagnostique pour sexer), mais bienvenue, et cela à l'appréciation du bagueur fonction de la densité des oiseaux capturés, la priorité étant de réduire au maximum la manipulation de chaque oiseau capturé (femelle en phase d'incubation, mâle au nourrissage, jeune sub-volant non émancipé. . .). Sont également demandés, les indicateurs de l'état de santé et la mue pour chaque oiseau capturé.

Un bilan (année n-1) est annuellement généré par le CRBPO sur les indicateurs du fonctionnement intra et interannuel des populations des oiseaux communs de la station STOC n°47 de Plaisance, et replacé à l'échelle comparative des autres stations STOC en France (Figure 5). Ce bilan est consultable sur l'onglet "Documents"⁹ de notre site web.

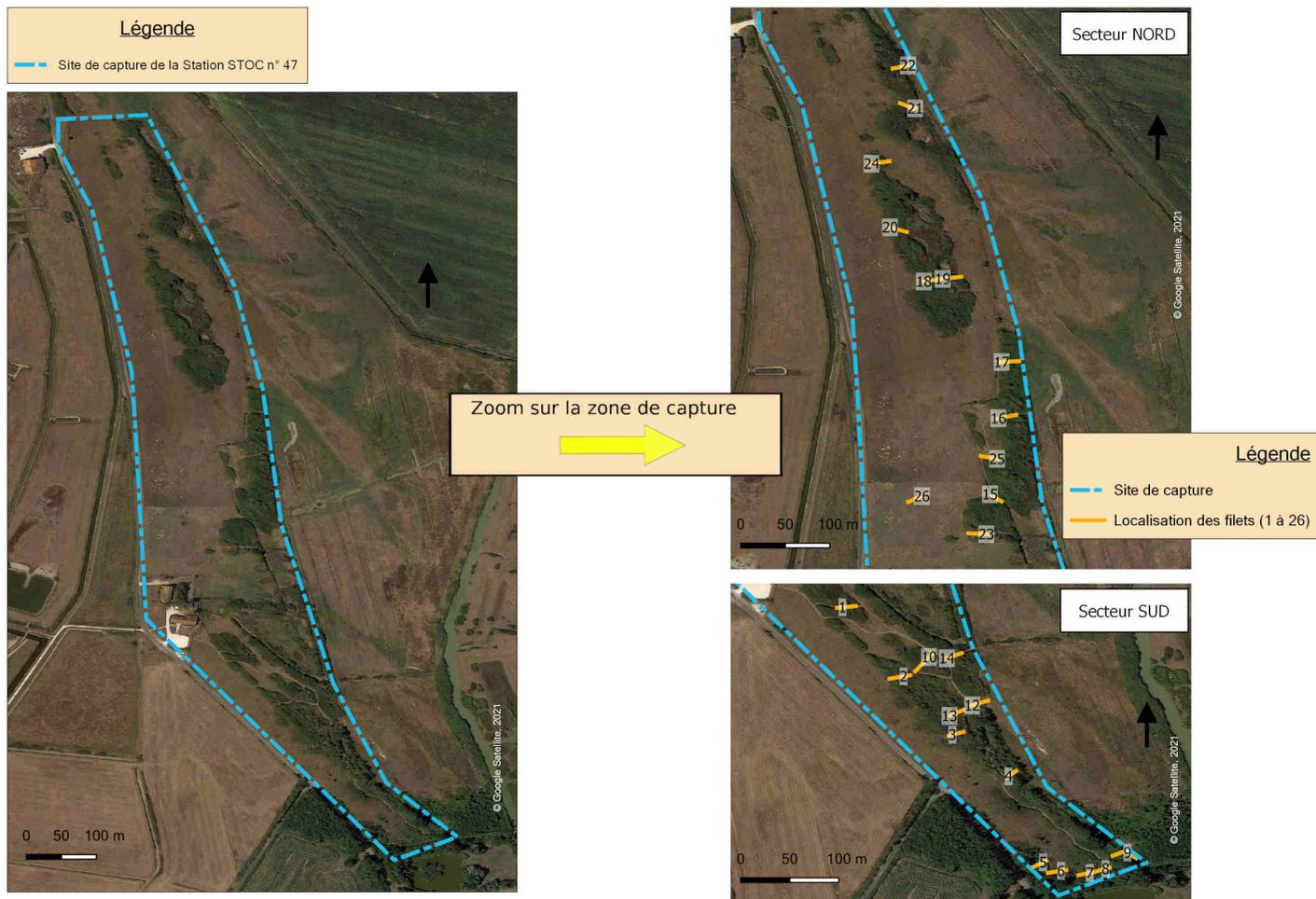


Figure 5: Situation de la station STOC 47.

Enfin, le protocole STAGE¹⁴ réalisé et réservé à l'intention des bagueurs en formation ou en qualification, peut temporairement s'ajouter aux deux autres programmes précités. Des sessions de captures peuvent dans ce cadre être organisées au-delà des lignes de filets habituelles et également en fin d'après-midi. Les repasses audio, peuvent aussi concerner des espèces non ciblées par les PHENO et SEJOUR.

2.4 Site national de formation de bagueurs

Annuellement des aides-bagueurs en formation, de tout niveau sont accueillis à la station pour se former à la pratique du baguage durant la migration postnuptiale. Le site accueille (hors semaines de stages intensifs), des aides bagueurs (maximum 2 en simultané) pour une période minimale d'une semaine. Ils bénéficient d'une formation pratique dispensée par les bagueurs titulaires de la RNNMO. Depuis 2004, 208 aides bagueurs ont été concernés.

Dès 2004, des stages intensifs (LPO, ATEN, AFB et OFB)¹ ont été organisés, à raison de un à deux stages par an permettant d'accéder au niveau 1-2 et 3-4 du carnet de formation du CRBPO. Ces formations accueillent des groupes de 6 à 12 stagiaires en simultanée. Elles ont été proposées de 2007 à 2019 dans le cadre du catalogue de formation de l'Office Française pour la Biodiversité (OFB) et anciennement ATEN et AFB. Les autres années, elles ont été organisées par la LPO. Hors de ces stages de formation au tronc commun du diplôme de bagueurs d'oiseaux sauvages, la RNNMO avec ou sans l'OFB a mené des stages de bagueurs spécialistes à la capture des limicoles cotiers (5 sessions). En cumulé, 352 stagiaires ont été accueillies sur la période 2004 à 2020.

En plus de la formation continue des aides-bagueurs et des stages intensifs, la RNNMO est l'un des trois sites historiques de qualification pour l'obtention du permis de baguer en France. Les deux autres sites réguliers étant le Fort-Vert dans les Hauts de France et la Réserve Naturelle Nationale du Viguerat en Camargue dans les Bouches du Rhone.

Durant 5 à 6 jours, par session, quatre qualifiants sont évalués dans des conditions réelles par un examinateur du CRBPO.

1. ATEN: Atelier Technique des Espaces Naturels – AFB: Agence Française pour la Biodiversité – OFB : Office Français de la Biodiversité.

3 Suivi de la station de Plaisance

3.1 Synthèse interannuelle des captures

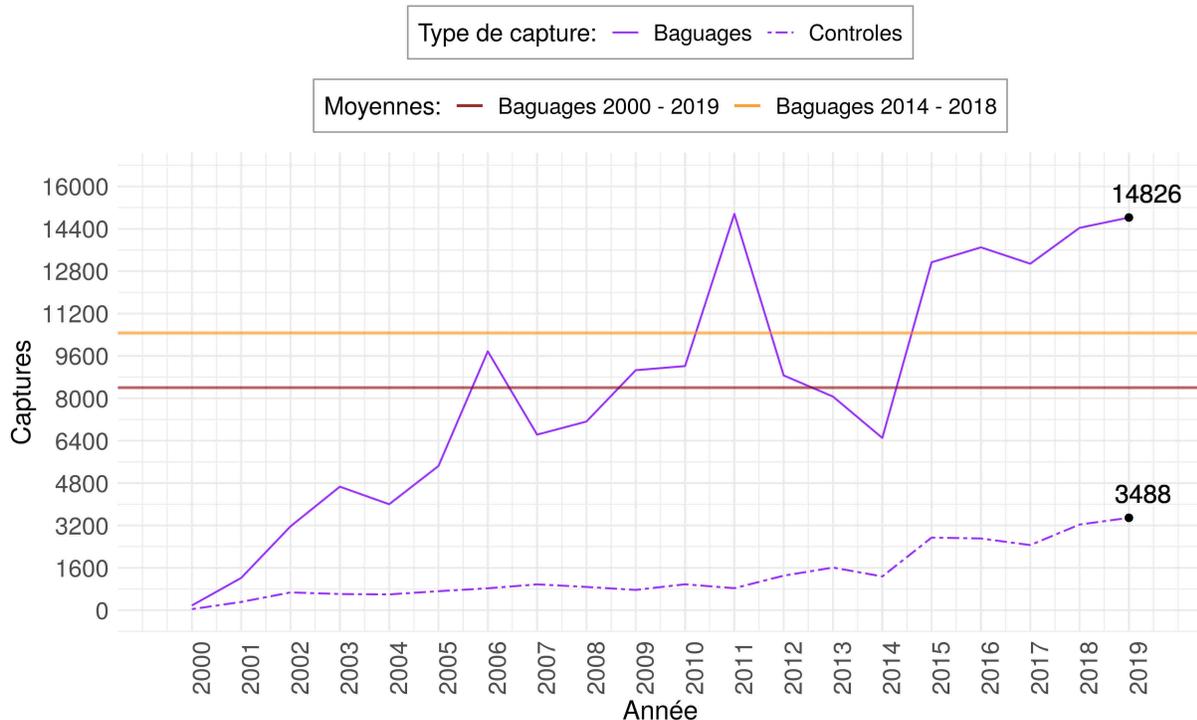


Figure 6: Evolution interannuelle des captures, tous protocoles confondus (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE)

Le nombre d'actions de **baguage** de l'année 2019 est de 14.826, tous protocoles confondus. Ce chiffre est de 14.437 actions de baguage en 2018. La moyenne d'actions de baguage des 5 dernières années avant 2019 est de 10.470 baguages. La moyenne globale mise à jour avec les données 2019 est de 8.403 baguages.

Le nombre d'actions de **contrôle** de l'année 2019 est de 3.488, tous protocoles confondus. ce chiffre est de 3.234 en 2018. La moyenne des actions de contrôle des 5 dernières années avant 2019 est de 2.254 contrôles. La moyenne globale mise à jour avec les données 2019 est de 1.351 contrôles.

Parmi les espèces cibles de la station de baguage de Plaisance, 23 espèces seront détaillées dans cette synthèse: Moineau domestique (PASDOM), Bouscarle de Cetti (CETCET), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Grive musicienne (TURPHI), Merle noir (TURMER), Fauvette à tête noire (SYLATR), Pouillot véloce (PHYCOL), Rougegorge familial (ERIRUB), Gorgebleue à miroir (LUSSVE), Rossignol philomèle (LUSMEG),

Fauvette grisette (SYLCOM), Fauvette des jardins (SYLBOR), Tarier des prés (SAXRUB), Pouillot fitis (PHYLUS), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Gobemouche gris (MUSSTR), Locustelle tachetée (LOCNAE), Torcol d'Europe (JYNTOR), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Gobemouche noir (FICUCA), Rousserolle effarvate (ACRSCI), Phragmite des joncs (ACRSCH), Tarier pâtre (SAXTOR).

Table 3: Bilan des captures 2019 par espèce, tous protocoles confondus. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	Contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Rousserolle effarvate	ACRSCI	1403	331	9,5	9,5
Rougegorge familier	ERIRUB	1399	398	9,4	11,4
Fauvette des jardins	SYLBOR	1351	265	9,1	7,6
Pouillot fitis	PHYLUS	1118	125	7,5	3,6
Fauvette grisette	SYLCOM	1060	367	7,2	10,5
Pouillot véloce	PHYCOL	759	55	5,1	1,6
Bouscarle de Cetti	CETCET	411	412	2,8	11,8
Rossignol philomèle	LUSMEG	408	290	2,8	8,3
Phragmite des joncs	ACRSCH	383	53	2,6	1,5
Fauvette à tête noire	SYLATR	2476	383	16,7	11
Moineau domestique	PASDOM	1601	162	10,8	4,6
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	281	128	1,9	3,7
Grive musicienne	TURPHI	276	43	1,9	1,2
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	222	36	1,5	1
Bergeronnette printanière	MOTFLA	170	1	1,1	<0,05
Gobemouche noir	FICUCA	163	22	1,1	0,6
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	108	50	0,7	1,4
Merle noir	TURMER	107	84	0,7	2,4
Étourneau sansonnet	STUVUL	107	10	0,7	0,3
Mésange bleue	PARCAE	92	7	0,6	0,2
Torcol d'Europe	JYNTOR	89	39	0,6	1,1
Accenteur mouchet	PRUMOD	82	75	0,6	2,1
Locustelle tachetée	LOCNAE	76	9	0,5	0,3
Linotte mélodieuse	CARINA	75	3	0,5	0,1
Mésange charbonnière	PARMAJ	51	23	0,3	0,7
Tarier pâtre	SAXTOR	50	25	0,3	0,7
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	42	13	0,3	0,4
Verdier d'Europe	CARCHL	42	5	0,3	0,1
Gobemouche gris	MUSSTR	41	2	0,3	0,1
Chardonneret élégant	CARLIS	38	6	0,3	0,2
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	34	15	0,2	0,4
Tarier des prés	SAXRUB	34	1	0,2	<0,05

Bruant des roseaux	EMBSCH	31	3	0,2	0,1
Hirondelle rustique	HIRRUS	28	0	0,2	<0,05
Traquet motteux	OENOE	24	3	0,2	0,1
Cisticole des joncs	CISJUN	24	0	0,2	<0,05
Bruant proyer	MILCAL	22	1	0,1	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	21	8	0,1	0,2
Pinson des arbres	FRICOE	16	0	0,1	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	15	18	0,1	0,5
Tourterelle des bois	STRTUR	12	6	0,1	0,2
Rougequeue noir	PHOOCH	12	1	0,1	<0,05
Hirondelle de rivage	RIPRIP	9	0	0,1	<0,05
Chevalier guignette	ACTHYP	8	2	0,1	0,1
Pipit des arbres	ANTTRI	7	0	<0,05	<0,05
Pipit farlouse	ANTPRA	6	1	<0,05	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	4	4	<0,05	0,1
Troglodyte mignon	TROTRO	4	0	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOU	3	0	<0,05	<0,05
Serin cini	SERSER	3	0	<0,05	<0,05
Rousserolle turdoïde	ACRARU	2	1	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	2	0	<0,05	<0,05
Hypolaïs icterine	HIPICT	2	0	<0,05	<0,05
Râle d'eau	RALAQU	2	0	<0,05	<0,05
Chevalier cul-blanc	TRIOCH	2	0	<0,05	<0,05
Grive mauvis	TURILI	2	0	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	1	2	<0,05	0,1
Epervier d'Europe	ACCNIS	1	0	<0,05	<0,05
Phragmite aquatique	ACROLA	1	0	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	1	0	<0,05	<0,05
Bécasseau variable	CALALP	1	0	<0,05	<0,05
Engoulevent d'Europe	CAPEUR	1	0	<0,05	<0,05
Tarin des aulnes	CARNUS	1	0	<0,05	<0,05
Geai des chênes	GARGLA	1	0	<0,05	<0,05
Pie-grièche à tête rousse	LANSEN	1	0	<0,05	<0,05
Mouette rieuse	LARRID	1	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette des ruisseaux	MOTCIN	1	0	<0,05	<0,05
Hibou petit-duc	OTUSCO	1	0	<0,05	<0,05
Pouillot à grands sourcils	PHYINO	1	0	<0,05	<0,05
Roitelet huppé	REGREG	1	0	<0,05	<0,05
Chouette effraie	TYTALB	1	0	<0,05	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	1	0	<0,05	<0,05
TOTAL		14826	3488	-	-

3.1.1 Synthèse interannuelle des contrôles

Sur les 3.488 actions de contrôle de 2019, 97,8% sont des individus autocontrôlés. Pour l'année 2018, ce pourcentage était de 97,1%. La moyenne 2000-2019 est du 96,0%. Cette donnée est semblable à la proportion des contrôles d'individus ayant été bagués en France sur le total d'individus contrôlés (98,5% pour 2019; 97,9% pour 2018; la moyenne 2000-2019 mise à jour est du 97,4%).

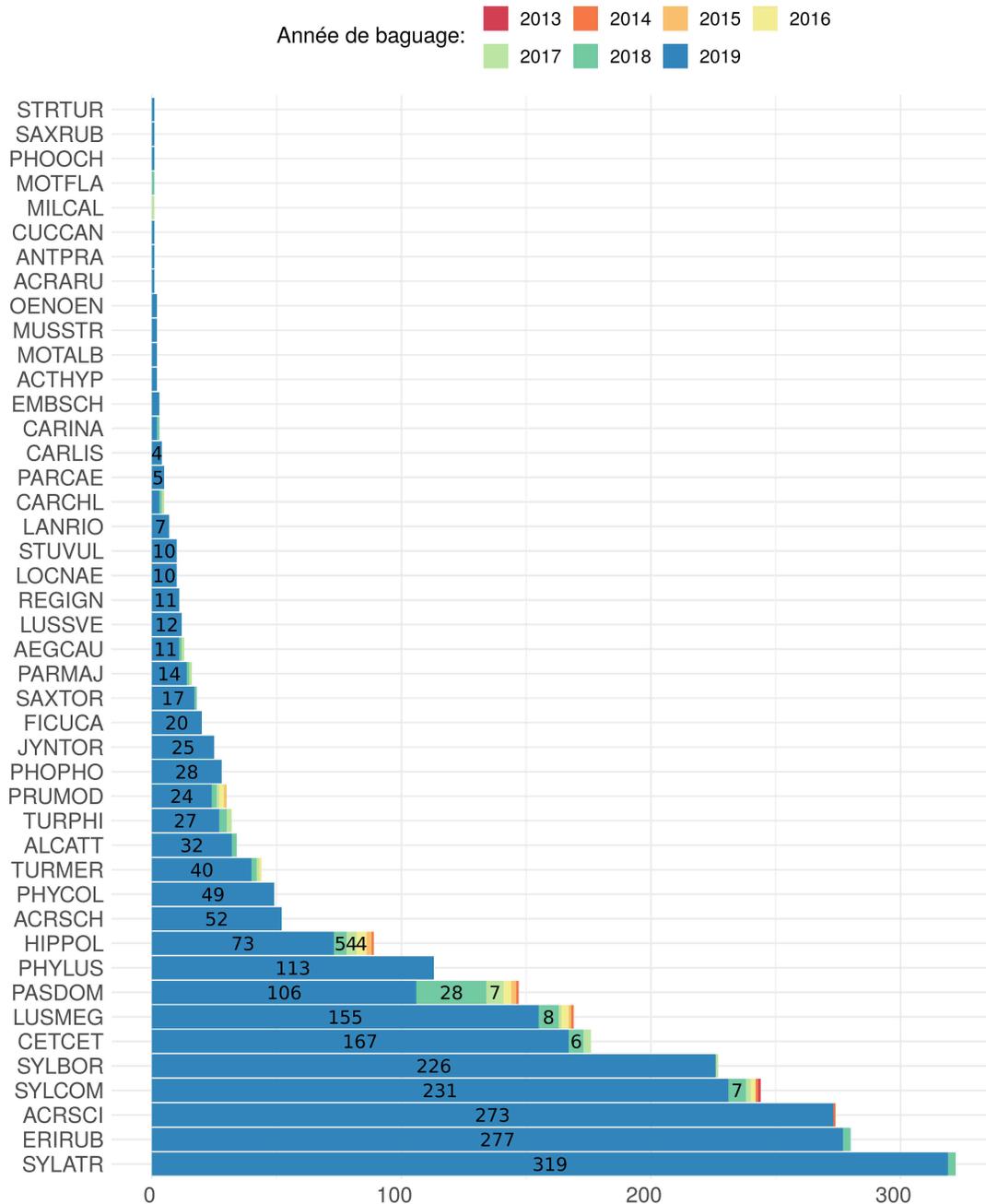


Figure 7: Nombre de contrôles de l'année par rapport à leur année de baguage (tous protocoles)



Figure 8: Pays émetteurs de la bague des contrôles étrangers depuis 2000

3.1.2 Effort interannuel de captures

En 2019, 144 jours de capture ont été réalisés à la station de Plaisance. La moyenne des 5 dernières années avant 2019 est de 113 jours de capture par année. La moyenne globale mise à jour avec les données 2019 est de 85 jours de capture par année.

Cette variabilité de l'effort de capture est souvent liée aux conditions météorologiques et à la disponibilité de personnel permettant de faire fonctionner la station (saisonniers, aide-bagueurs...).

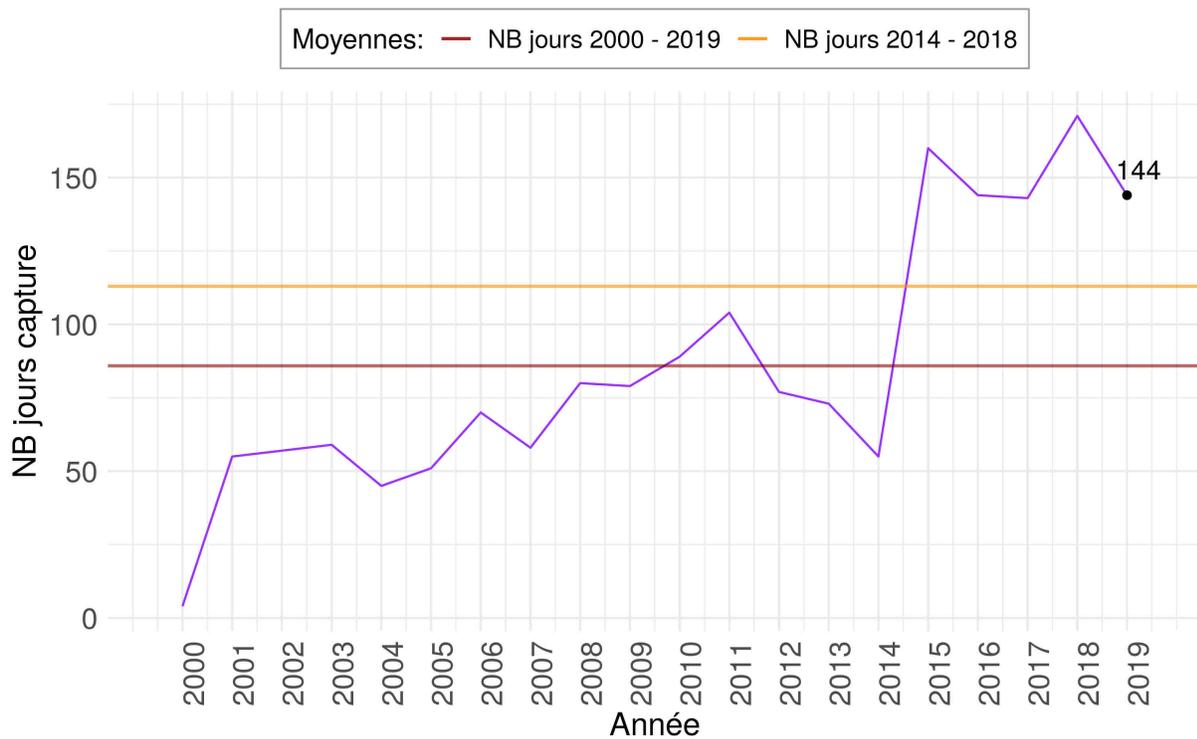


Figure 9: Evolution interannuelle de l'effort de captures (tous protocoles)

3.2 Thème SEJOUR

3.2.1 Nombre annuel de captures

En 2019, 6.197 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 1.369 contrôles dans le cadre du protocole SEJOUR. Ceci représente une diminution de 8,2% dans les baguages ainsi qu'une diminution de 10,3% dans les contrôles par rapport aux captures SEJOUR de 2018. Plus globalement, les actions SEJOUR 2019 représentent une diminution de 9,2% dans les baguages et une augmentation de 3,1% dans les contrôles par rapport à la période 2014-2018.

Lors des sessions SEJOUR, les 20 espèces les plus capturées en 2019 ont été: Fauvette à tête noire (SYLATR), Rousserolle effarvatte (ACRSCI), Moineau domestique (PASDOM), Fauvette des jardins (SYLBOR), Rougegorge familier (ERIRUB), Fauvette grisette (SYLCOM), Pouillot fitis (PHYLUS), Rossignol philomèle (LUSMEG), Bouscarle de Cetti (CETCET), Phragmite des joncs (ACRSCH), Pouillot véloce (PHYCOL), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Grive musicienne (TURPHI), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Torcol d'Europe (JYNTOR), Gobemouche noir (FICUCA), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Merle noir (TURMER), Mésange bleue (PARCAE), Linotte mélodieuse (CARINA). La Figure 11 montre en détail les chiffres correspondant à l'ensemble des 23 espèces décrites sur la section 3.1.

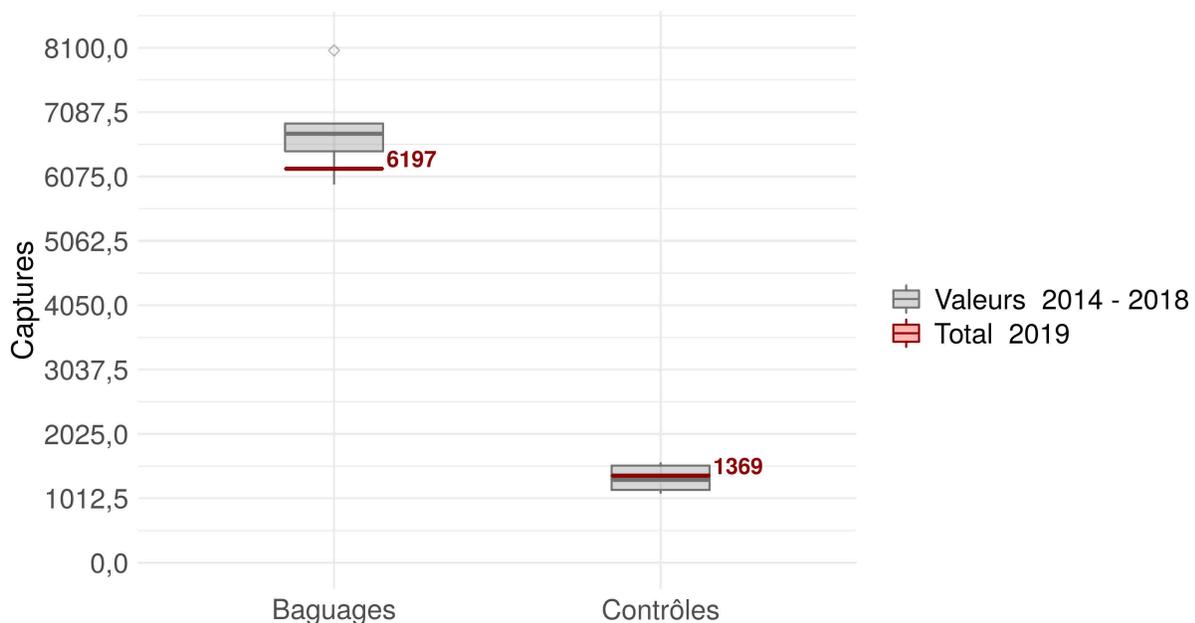


Figure 10: Actions 2019 et moyenne à 5 ans - protocole SEJOUR

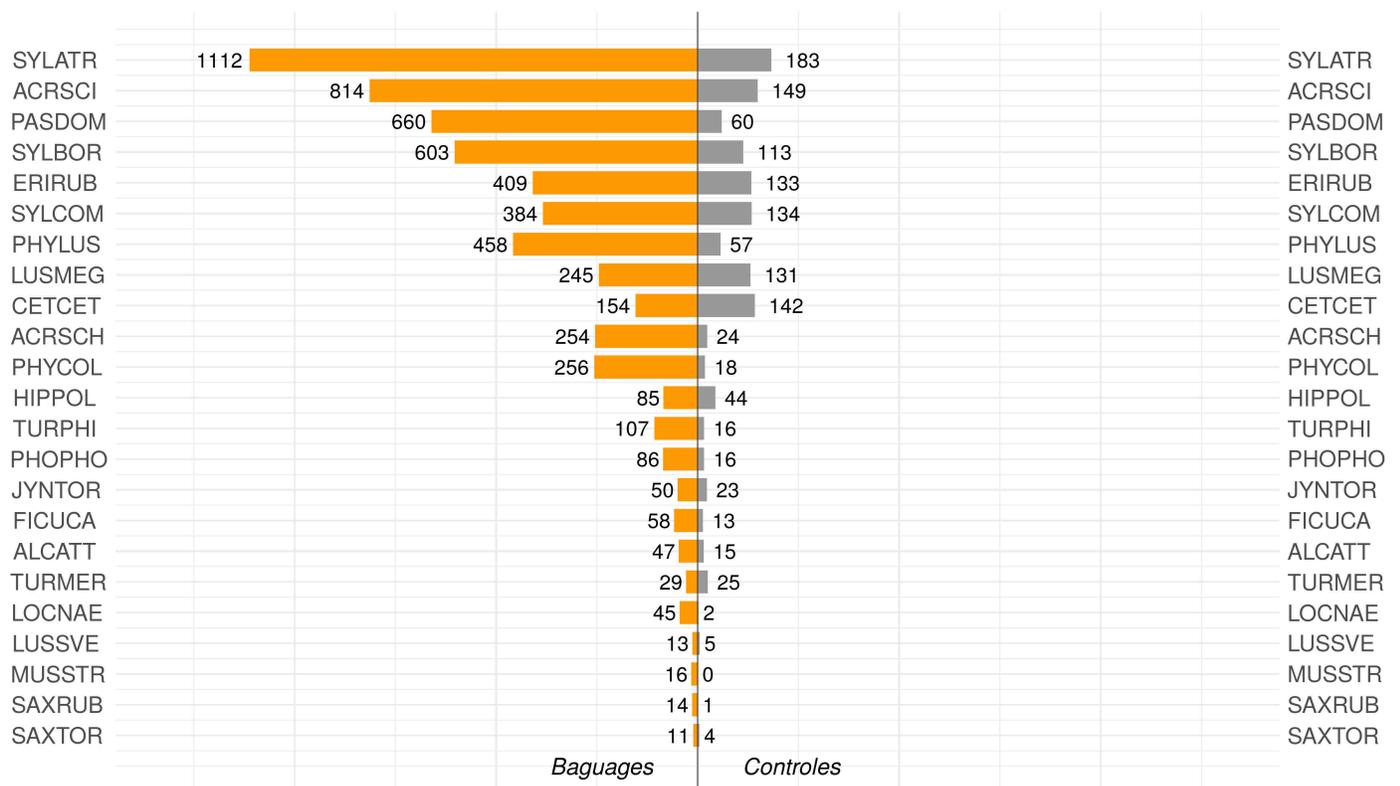


Figure 11: Comparaison des actions de baguage et controle de l'année 2019 pour les espèces appartenant au cortège des 23 espèces cibles - protocole SEJOUR

3.2.2 Effort interannuel de captures

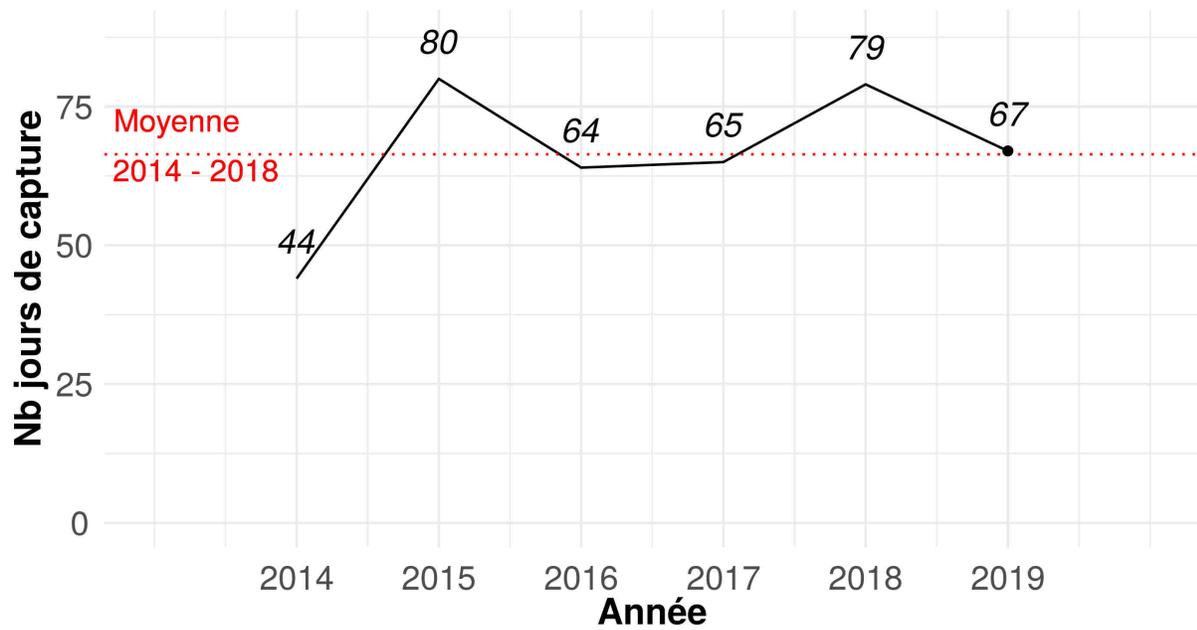


Figure 12: Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole SEJOUR

3.2.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Début 2015, le protocole HALTE a été divisé en deux protocoles: PHENO et SEJOUR. C'est ainsi que les données affichées ci-dessous correspondent au protocole HALTE avant l'année 2015 et au protocole SEJOUR à partir de l'année 2015. Les données correspondant au protocole PHENO sont explorées dans la section [Evolution du nombre d'individus annuel](#) du [Thème PHENO](#).

Table 4: Evolution du nombre d'individus capturés lors des sessions SEJOUR entre 2019 et 2018. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2019	Individus 2018	Rapport chiffres en %
Fauvette à tête noire	SYLATR	1200	1453	-17.4
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	873	1056	-17.3
Moineau domestique	PASDOM	702	437	60.6
Fauvette des jardins	SYLBOR	659	876	-24.8
Pouillot fitis	PHYLUS	490	451	8.6
Rougegorge familier	ERIRUB	473	599	-21
Fauvette grisette	SYLCOM	452	421	7.4
Rossignol philomèle	LUSMEG	279	223	25.1
Pouillot véloce	PHYCOL	265	523	-49.3
Phragmite des joncs	ACRSCH	258	212	21.7
Bouscarle de Cetti	CETCET	211	124	70.2
Grive musicienne	TURPHI	116	133	-12.8
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	112	114	-1.8
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	94	101	-6.9
Gobemouche noir	FICUCA	63	69	-8.7
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	57	39	46.2
Torcol d'Europe	JYNTOR	55	51	7.8
Locustelle tachetée	LOCNAE	47	42	11.9
Merle noir	TURMER	42	46	-8.7
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	17	22	-22.7
Gobemouche gris	MUSSTR	16	20	-20
Tarier des prés	SAXRUB	15	10	50
Tarier pâtre	SAXTOR	14	24	-41.7

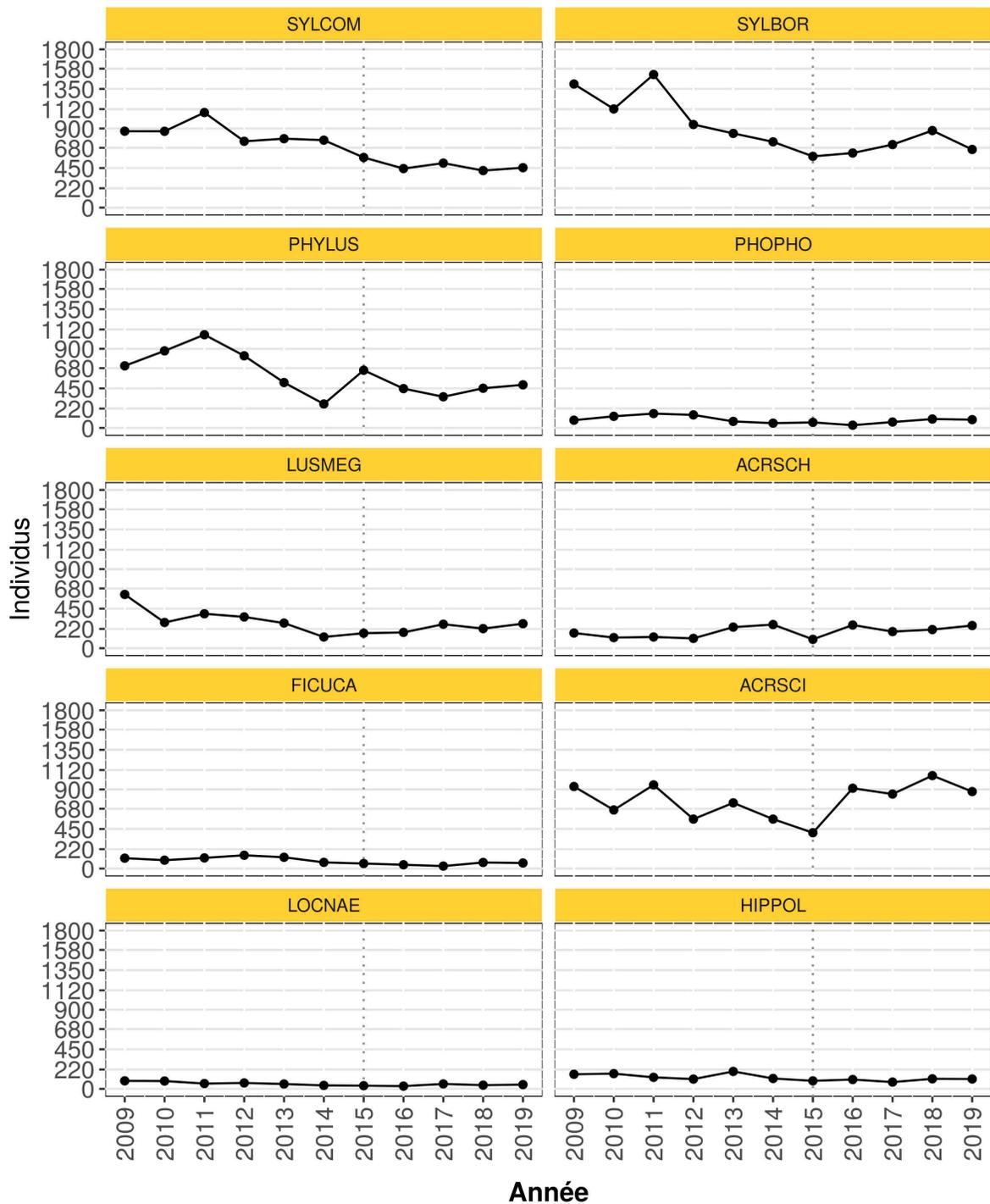


Figure 13: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.

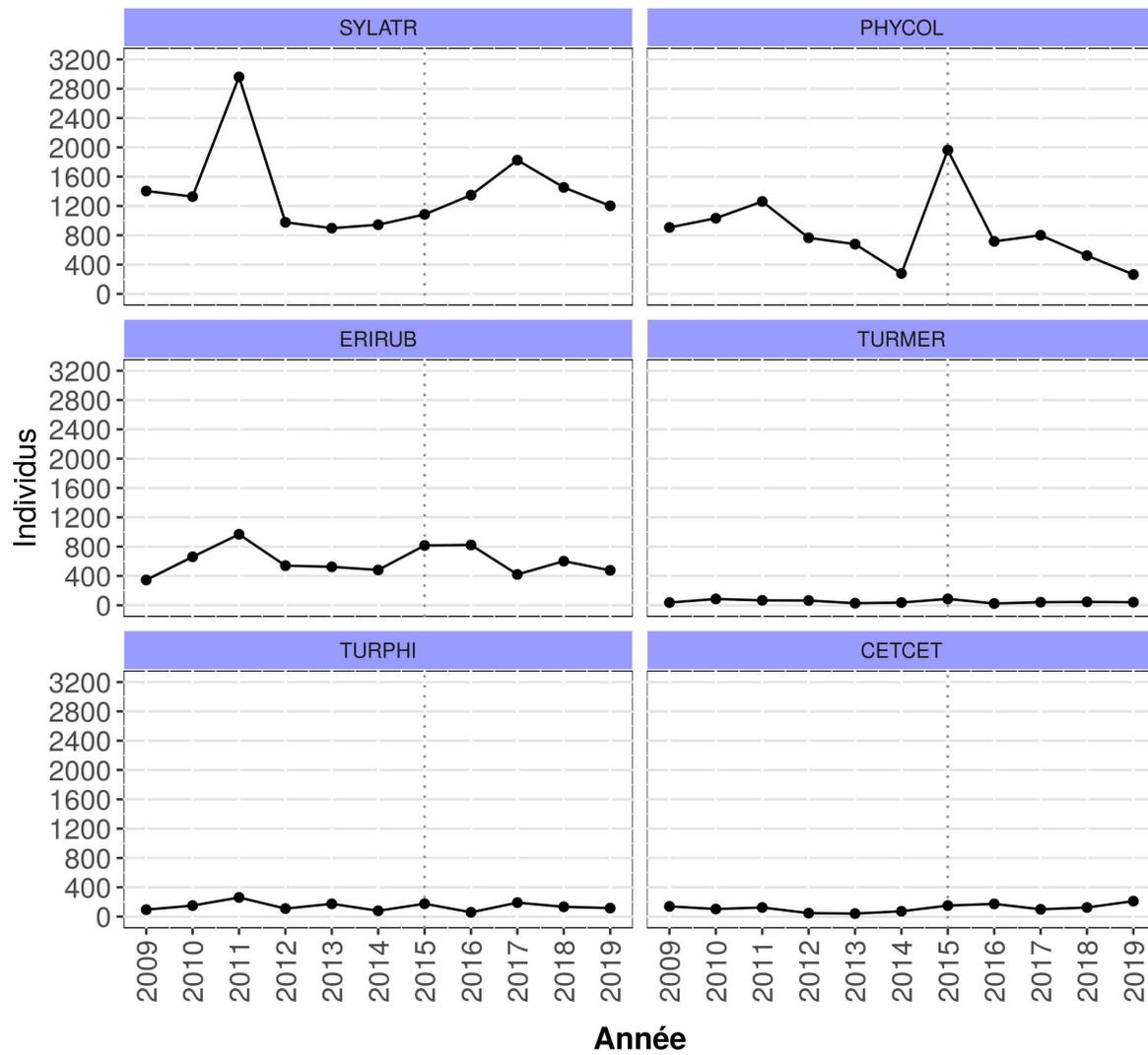


Figure 14: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.

3.2.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 5: *Détail par espèce des captures SEJOUR pour l'année 2019. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.*

ESPECE	CODE	Baguages	Controles	% du total baguages	% du total controles
Fauvette à tête noire	SYLATR	1112	183	17,9	13,4
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	814	149	13,1	10,9
Moineau domestique	PASDOM	660	60	10,7	4,4
Fauvette des jardins	SYLBOR	603	113	9,7	8,3
Pouillot fitis	PHYLUS	458	57	7,4	4,2
Rougegorge familier	ERIRUB	409	133	6,6	9,7
Fauvette grisettes	SYLCOM	384	134	6,2	9,8
Pouillot véloce	PHYCOL	256	18	4,1	1,3
Phragmite des joncs	ACRSCH	254	24	4,1	1,8
Rosignol philomèle	LUSMEG	245	131	4	9,6
Bouscarle de Cetti	CETCET	154	142	2,5	10,4
Grive musicienne	TURPHI	107	16	1,7	1,2
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	86	16	1,4	1,2
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	85	44	1,4	3,2
Gobemouche noir	FICUCA	58	13	0,9	0,9
Mésange bleue	PARCAE	51	2	0,8	0,1
Torcol d'Europe	JYNTOR	50	23	0,8	1,7
Linotte mélodieuse	CARINA	49	2	0,8	0,1
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	47	15	0,8	1,1
Locustelle tachetée	LOCNAE	45	2	0,7	0,1
Merle noir	TURMER	29	25	0,5	1,8
Accenteur mouchet	PRUMOD	24	23	0,4	1,7
Étourneau sansonnet	STUVUL	24	3	0,4	0,2
Verdier d'Europe	CARCHL	18	2	0,3	0,1
Chardonneret élégant	CARLIS	16	4	0,3	0,3
Gobemouche gris	MUSSTR	16	0	0,3	<0,05
Tarier des prés	SAXRUB	14	1	0,2	0,1
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	13	5	0,2	0,4
Mésange charbonnière	PARMAJ	11	9	0,2	0,7
Tarier pâtre	SAXTOR	11	4	0,2	0,3
Bruant proyer	MILCAL	10	0	0,2	<0,05
Pinson des arbres	FRICOE	9	0	0,1	<0,05
Traquet motteux	OENOE	9	1	0,1	0,1
Hirondelle rustique	HIRRUS	8	0	0,1	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	8	6	0,1	0,4
Bruant des roseaux	EMBSCH	7	1	0,1	0,1
Pipit des arbres	ANTRRI	5	0	0,1	<0,05

Pie-grièche écorcheur	LANRIO	5	2	0,1	0,1
Mésange à longue queue	AEGCAU	4	2	0,1	0,1
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	4	1	0,1	0,1
Cisticole des joncs	CISJUN	3	0	<0,05	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	3	0	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOTU	2	0	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	2	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	2	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette printanière	MOTFLA	2	0	<0,05	<0,05
Hirondelle de rivage	RIPRIP	2	0	<0,05	<0,05
Rousserolle turdoïde	ACRARU	1	1	<0,05	0,1
Bécasseau variable	CALALP	1	0	<0,05	<0,05
Tarin des aulnes	CARNUS	1	0	<0,05	<0,05
Pie-grièche à tête rousse	LANSEN	1	0	<0,05	<0,05
Pouillot à grands sourcils	PHYINO	1	0	<0,05	<0,05
Râle d'eau	RALAQU	1	0	<0,05	<0,05
Troglodyte mignon	TROTRO	1	0	<0,05	<0,05
Chouette effraie	TYTALB	1	0	<0,05	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	1	0	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	0	2	<0,05	0,1
TOTAL		6197	1369	-	-

3.3 Thème PHENO

3.3.1 Nombre annuel de captures

En 2019, 7.029 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 1.682 contrôles dans le cadre du protocole PHENO. Ceci représente une augmentation de 7,8% dans les baguages ainsi qu'une augmentation de 18,3% dans les contrôles par rapport aux captures PHENO de 2018. Plus globalement, les actions PHENO 2019 représentent une augmentation de 33,8% dans les baguages et une augmentation de 53,9% dans les contrôles par rapport à la période 2014-2018.

Lors des sessions PHENO, les 20 espèces les plus capturées du 2019 ont été: Fauvette à tête noire (SYLATR), Rougegorge familier (ERIRUB), Moineau domestique (PASDOM), Fauvette grisette (SYLCOM), Fauvette des jardins (SYLBOR), Rousserolle effarvatte (ACRSCI), Pouillot véloce (PHYCOL), Pouillot fitis (PHYLUS), Bouscarle de Cetti (CETCET), Rossignol philomèle (LUSMEG), Grive musicienne (TURPHI), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Phragmite des joncs (ACRSCH), Rougequeue à front blanc (PHO-PHO), Gobemouche noir (FICUCA), Merle noir (TURMER), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Torcol d'Europe (JYNTOR), Tarier pâtre (SAXTOR), Locustelle tachetée (LOC-NAE); par ordre décroissant. La Figure 15 montre en détail les chiffres correspondant à l'ensemble des 23 espèces décrites sur la section 3.1.

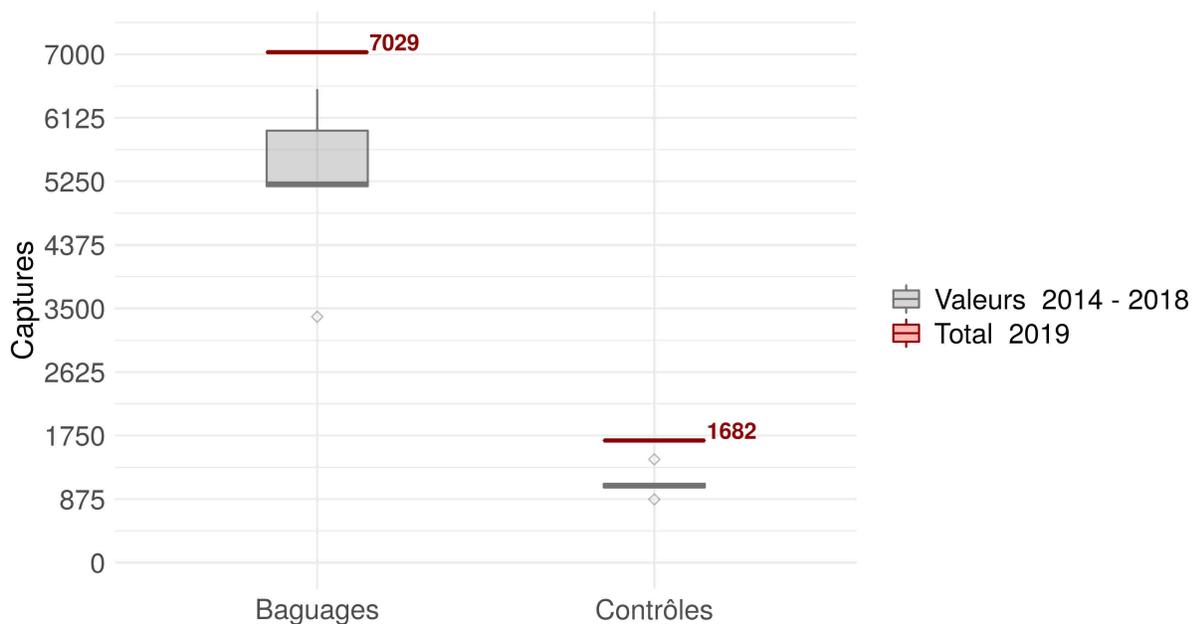


Figure 15: Actions 2019 et moyenne à 5 ans - protocole PHENO

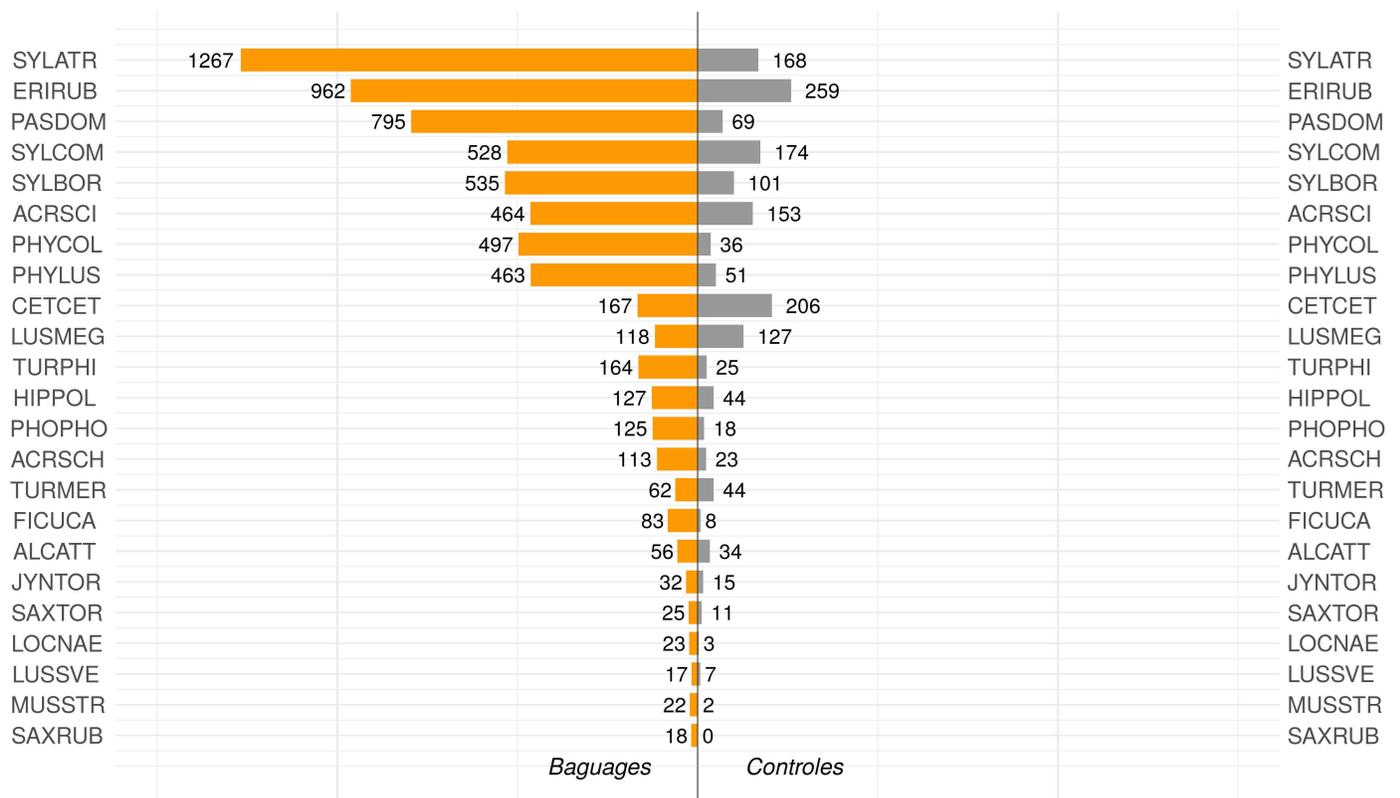


Figure 16: Comparaison des actions de baguage et controle de l'année 2019 pour les espèces appartenant au cortège des 23 espèces cibles - protocole PHENO

3.3.2 Effort interannuel de captures

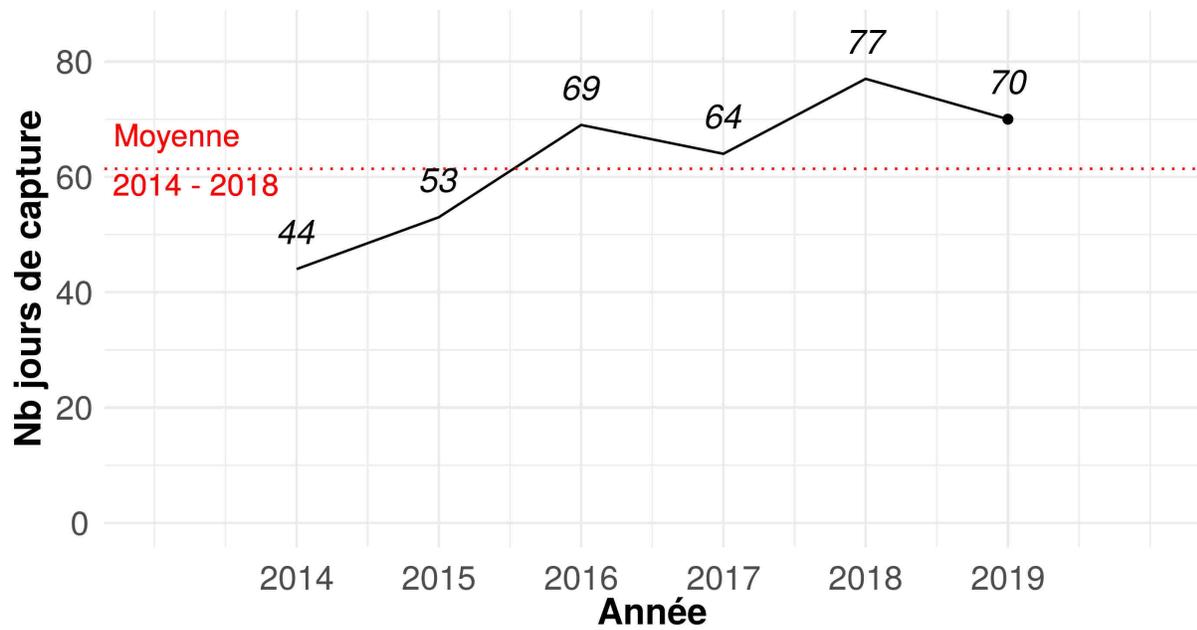


Figure 17: Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole PHENO

3.3.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Début 2015, le protocole HALTE a été divisé en deux protocoles: PHENO et SEJOUR. C'est ainsi que les données affichées ci-dessous correspondent au protocole HALTE avant l'année 2015 et au protocole PHENO à partir de l'année 2015. Les données correspondant au protocole SEJOUR sont explorées dans la section [Evolution du nombre d'individus annuel](#) du [Thème SEJOUR](#).

Table 6: Evolution du nombre d'individus capturés lors des sessions PHENO entre 2019 et 2018. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2019	Individus 2018	Rapport chiffres en %
Fauvette à tête noire	SYLATR	1331	1495	-11
Rougegorge familier	ERIRUB	971	861	+12.8
Moineau domestique	PASDOM	839	391	+114.6
Fauvette grisette	SYLCOM	595	472	+26.1
Fauvette des jardins	SYLBOR	585	665	-12
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	571	550	+3.8
Pouillot véloce	PHYCOL	514	575	-10.6
Pouillot fitis	PHYLUS	488	313	+55.9
Bouscarle de Cetti	CETCET	233	146	+59.6
Rossignol philomèle	LUSMEG	181	144	+25.7
Grive musicienne	TURPHI	174	205	-15.1
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	144	96	+50
Phragmite des joncs	ACRSCH	129	107	+20.6
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	129	100	+29
Gobemouche noir	FICUCA	85	47	+80.9
Merle noir	TURMER	80	88	-9.1
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	69	40	+72.5
Torcol d'Europe	JYNTOR	39	30	+30
Tarier pâtre	SAXTOR	32	32	-0
Locustelle tachetée	LOCNAE	25	27	-7.4
Gobemouche gris	MUSSTR	23	22	+4.5
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	22	20	+10
Tarier des prés	SAXRUB	18	15	+20

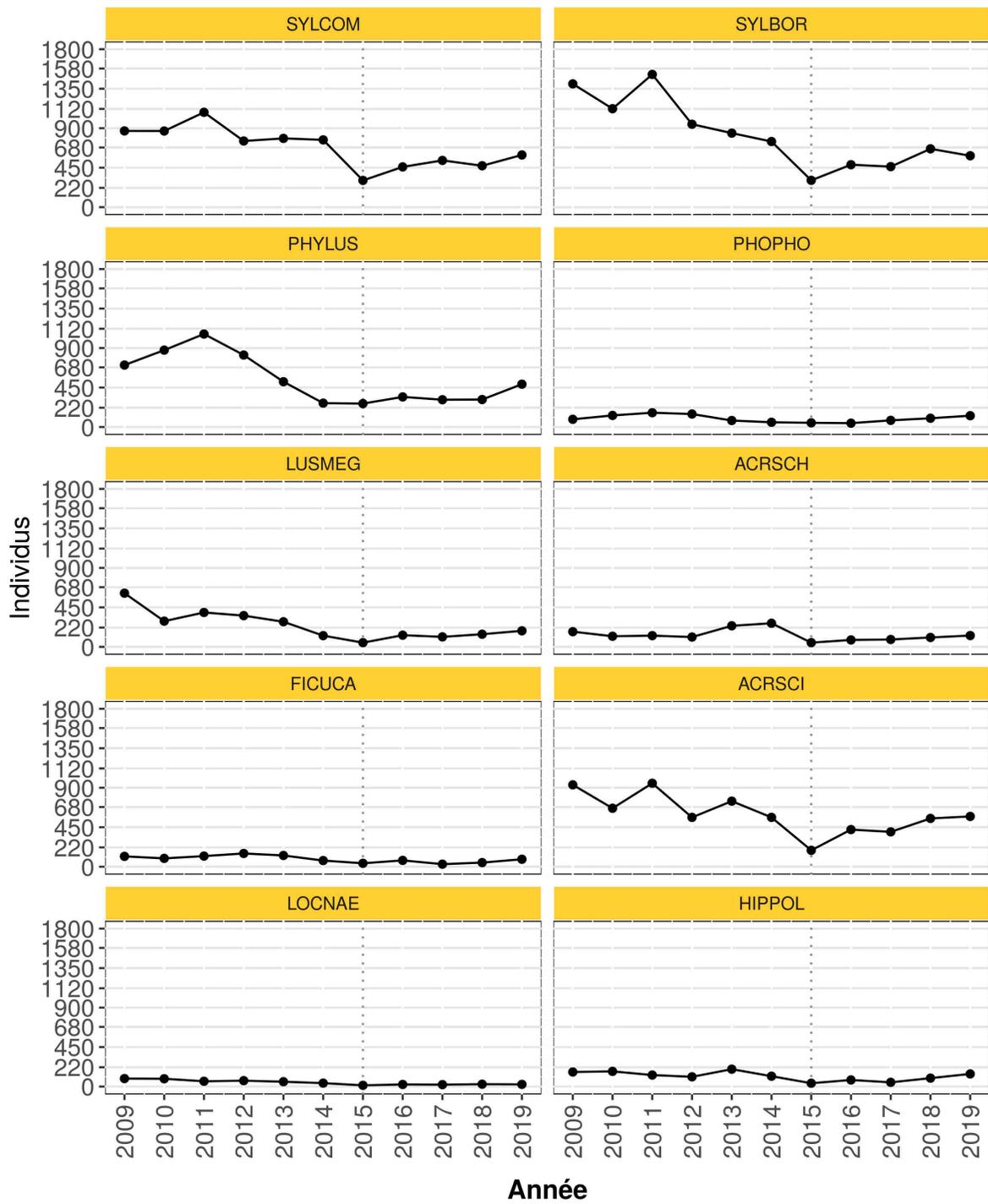


Figure 18: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.

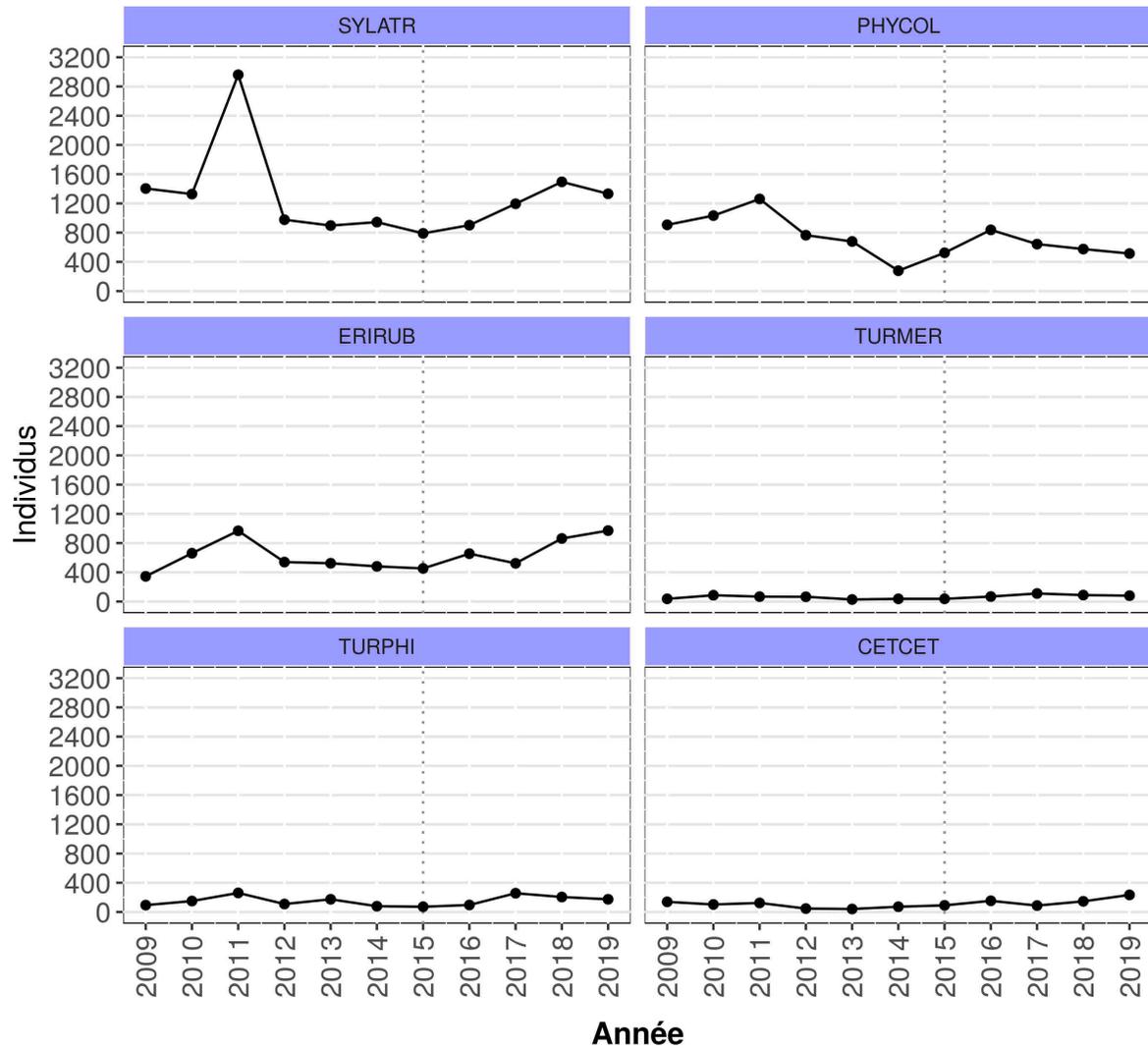


Figure 19: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.

3.3.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 7: *Détail par espèce des captures PHENO pour l'année 2019. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.*

ESPECE	CODE	Baguages	Controles	% du total baguages	% du total controles
Fauvette à tête noire	SYLATR	1267	168	18	10
Rougegorge familier	ERIRUB	962	259	13,7	15,4
Moineau domestique	PASDOM	795	69	11,3	4,1
Fauvette des jardins	SYLBOR	535	101	7,6	6
Fauvette grisette	SYLCOM	528	174	7,5	10,3
Pouillot véloce	PHYCOL	497	36	7,1	2,1
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	464	153	6,6	9,1
Pouillot fitis	PHYLUS	463	51	6,6	3
Bouscarle de Cetti	CETCET	167	206	2,4	12,2
Grive musicienne	TURPHI	164	25	2,3	1,5
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	127	44	1,8	2,6
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	125	18	1,8	1,1
Rossignol philomèle	LUSMEG	118	127	1,7	7,6
Phragmite des joncs	ACRSCH	113	23	1,6	1,4
Gobemouche noir	FICUCA	83	8	1,2	0,5
Merle noir	TURMER	62	44	0,9	2,6
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	56	34	0,8	2
Étourneau sansonnet	STUVUL	45	1	0,6	0,1
Accenteur mouchet	PRUMOD	44	43	0,6	2,6
Mésange bleue	PARCAE	39	4	0,6	0,2
Torcol d'Europe	JYNTOR	32	15	0,5	0,9
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	30	14	0,4	0,8
Tarier pâtre	SAXTOR	25	11	0,4	0,7
Verdier d'Europe	CARCHL	23	3	0,3	0,2
Locustelle tachetée	LOCNAE	23	3	0,3	0,2
Gobemouche gris	MUSSTR	22	2	0,3	0,1
Hirondelle rustique	HIRRUS	20	0	0,3	<0,05
Mésange charbonnière	PARMAJ	19	9	0,3	0,5
Tarier des prés	SAXRUB	18	0	0,3	<0,05
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	17	7	0,2	0,4
Linotte mélodieuse	CARINA	16	1	0,2	0,1
Chardonneret élégant	CARLIS	16	1	0,2	0,1
Traquet motteux	OENOE	12	2	0,2	0,1
Bruant proyer	MILCAL	11	0	0,2	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	10	16	0,1	1

Chevalier guignette	ACTHYP	8	2	0,1	0,1
Rougequeue noir	PHOOCH	8	0	0,1	<0,05
Pinson des arbres	FRICOE	7	0	0,1	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	7	3	0,1	0,2
Hirondelle de rivage	RIPRIP	7	0	0,1	<0,05
Pipit farlouse	ANTPRA	6	1	0,1	0,1
Bruant des roseaux	EMBSCH	4	0	0,1	<0,05
Bergeronnette printanière	MOTFLA	4	0	0,1	<0,05
Cisticole des joncs	CISJUN	3	0	<0,05	<0,05
Serin cini	SERSER	3	0	<0,05	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	3	0	<0,05	<0,05
Troglodyte mignon	TROTRO	3	0	<0,05	<0,05
Pipit des arbres	ANTTRI	2	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	2	4	<0,05	0,2
Chevalier cul-blanc	TRIOCH	2	0	<0,05	<0,05
Grive mauvis	TURILI	2	0	<0,05	<0,05
Epervier d'Europe	ACCNIS	1	0	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASiotu	1	0	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	1	0	<0,05	<0,05
Engoulevent d'Europe	CAPEUR	1	0	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	1	0	<0,05	<0,05
Geai des chênes	GARGLA	1	0	<0,05	<0,05
Mouette rieuse	LARRID	1	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette des ruisseaux	MOTCIN	1	0	<0,05	<0,05
Hibou petit-duc	OTUSCO	1	0	<0,05	<0,05
Roitelet huppé	REGREG	1	0	<0,05	<0,05
TOTAL		7029	1682	-	-

3.4 Thème STAGE

L'évolution de captures annuelles sur ce protocole représente le nombre de captures faites lors des stages de formation et qualification OFB-CRBPO/MNHN sur la Réserve Naturelle. En effet, lors des stages de qualification de baguage, les captures effectuées sont intégrées dans le cadre de ce protocole (cf section 2.3). Viennent aussi s'ajouter les captures effectuées le soir sur des opérations de dortoirs d'Hirondelle ou de Bergeronnettes expliquant ainsi la grande variabilité interannuelle des captures.

3.4.1 Captures de l'année

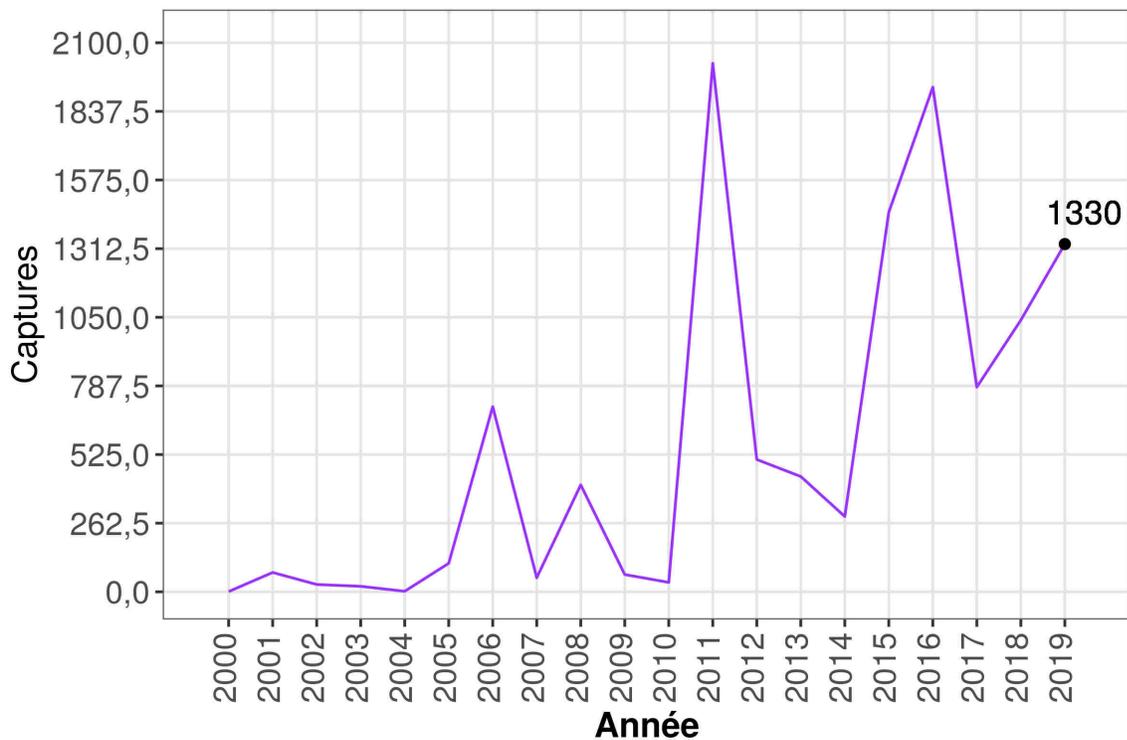


Figure 20: *Évolution des captures sur le protocole STAGE*

3.5 Thème STOC Capture

3.5.1 Nombre annuel de captures

En 2019, 494 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 210 contrôles dans le cadre du protocole STOC. Ceci représente une augmentation de 66,9% dans les baguages ainsi qu'une augmentation de 84,2% dans les contrôles par rapport aux captures STOC de 2018. Plus globalement, les actions STOC 2019 représentent une augmentation de 55,2% dans les baguages et une augmentation de 54,6% dans les contrôles par rapport à la période 2014-2018.

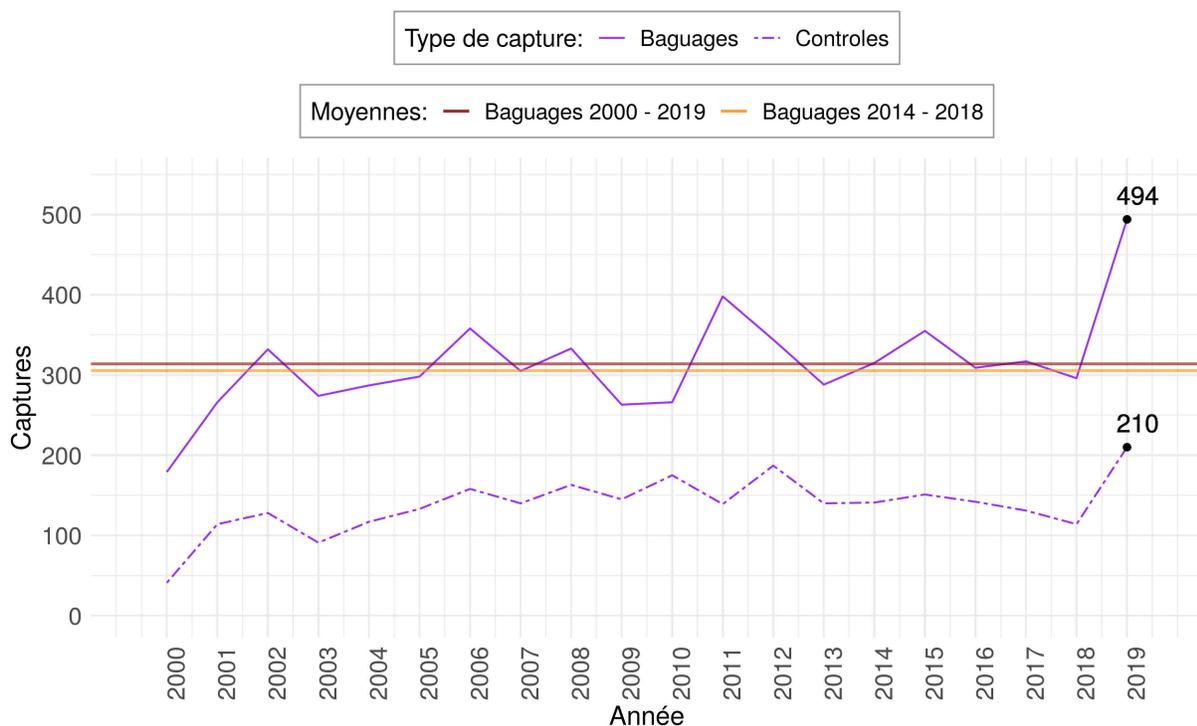


Figure 21: Évolution des captures sur le protocole STOC

Lors de cette section STOC, sont détaillées les 20 espèces les PLUS représentées de la station: Moineau domestique (PASDOM), Bouscarle de Cetti (CETCET), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Grive musicienne (TURPHI), Merle noir (TURMER), Fauvette à tête noire (SYLATR), Pouillot véloce (PHYCOL), Rougegorge familier (ERIRUB), Chardonneret élégant (CARLIS), Rossignol philomèle (LUSMEG), Fauvette grisette (SYLCOM), Fauvette des jardins (SYLBOR), Tarier des prés (SAXRUB), Pouillot fitis (PHYLUS), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Gobemouche gris (MUSSTR), Verdier d'Europe (CARCHL), Pie-grièche écorcheur (LANRIO), Bruant proyer (MILCAL), Accenteur mouchet (PRUMOD), Locustelle tachetée (LOCNAE), Torcol d'Europe (JYNTOR), Hypolaïs

polyglotte (HIPPOL), Tourterelle des bois (STRTUR), Rousserolle effarvate (ACRSCI), Linotte mélodieuse (CARINA), Chardonneret élégant (CARLIS), Tarier pâtre (SAXTOR).

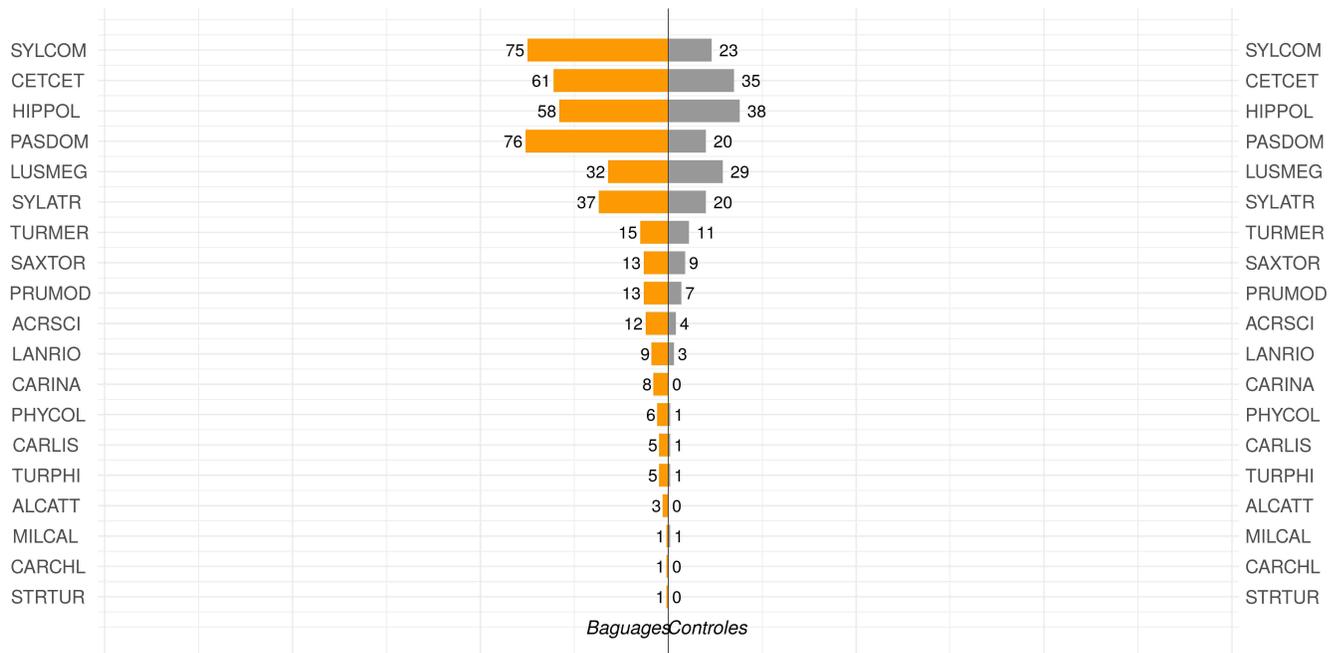


Figure 22: Comparaison des actions de baguage et controle de l'année 2019 pour les espèces appartenant au cortège des 20 cibles - protocole STOC

3.5.2 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Table 8: Evolution du nombre d'individus capturés lors des sessions STOC entre 2019 et 2018. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2019	Individus 2018	Rapport chiffres en %
Moineau domestique	PASDOM	91	32	+184.4
Fauvette grisette	SYLCOM	84	60	+40
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	74	54	+37
Bouscarle de Cetti	CETCET	65	42	+54.8
Rossignol philomèle	LUSMEG	42	31	+35.5
Fauvette à tête noire	SYLATR	40	36	+11.1
Accenteur mouchet	PRUMOD	18	16	+12.5
Merle noir	TURMER	17	22	-22.7
Tarier pâtre	SAXTOR	13	5	+160
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	12	3	+300
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	9	8	+12.5
Linotte mélodieuse	CARINA	8	5	+60
Pouillot véloce	PHYCOL	6	5	+20
Grive musicienne	TURPHI	6	2	+200
Chardonneret élégant	CARLIS	5	5	-0
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	3	5	-40
Bruant proyer	MILCAL	2	1	+100
Verdier d'Europe	CARCHL	1	2	-50
Tourterelle des bois	STRTUR	1	0	NA

3.5.3 Synthèse annuelle des controles

Sur les 210 actions de controle de 2019, 97,8% sont des individus autocontrolés. Pour l'année 2018, ce pourcentage était de 97,1%. La moyenne 2000-2019 est de 96,0%. Cette donnée est semblable à la proportion des controles d'individus ayant été bagués en France sur le total d'individus controlés (98,5% pour 2019; 97,9% pour 2018; la moyenne 2000-2019 mise à jour est du 97,4%).

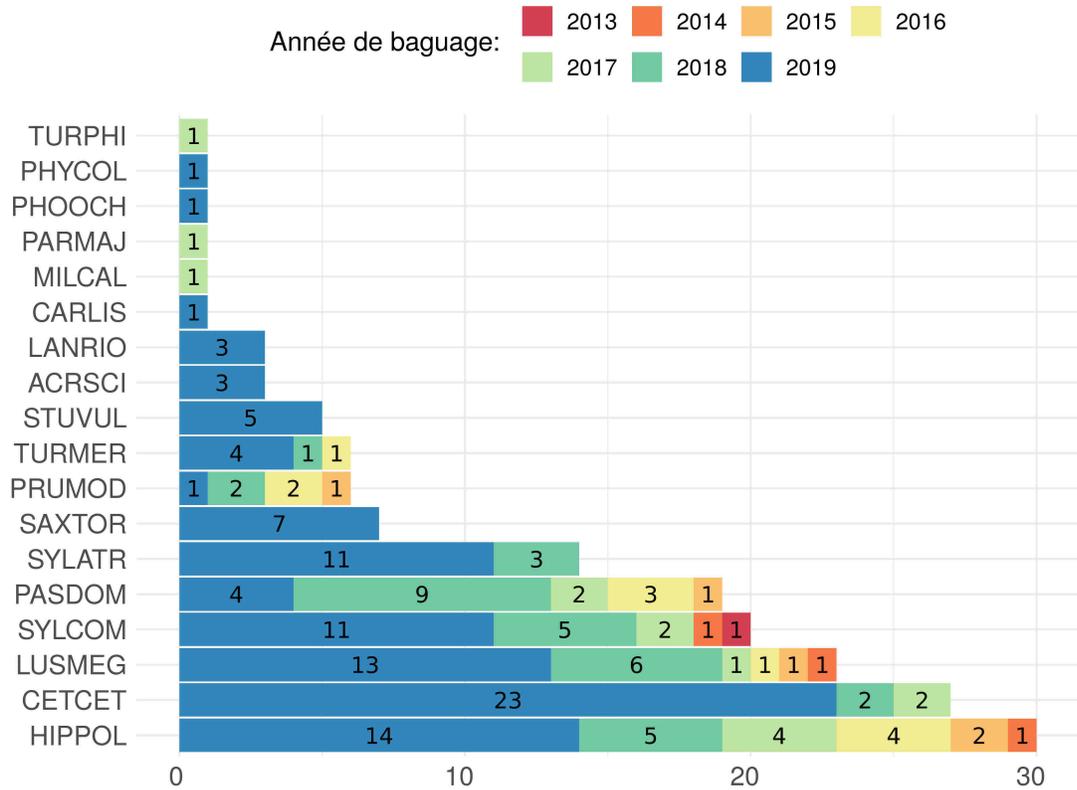


Figure 23: Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (protocole STOC)

3.5.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 9: Détail par espèce des captures STOC pour l'année 2019. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	Controles	% du total baguages	% du total controles
Moineau domestique	PASDOM	76	20	15.4	9,5
Fauvette grisette	SYLCOM	75	23	15.2	11
Bouscarle de Cetti	CETCET	61	35	12.3	16,7
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	58	38	11.7	18,1
Étourneau sansonnet	STUVUL	37	5	7.5	2,4
Fauvette à tête noire	SYLATR	37	20	7.5	9,5
Rosignol philomèle	LUSMEG	32	29	6.5	13,8
Mésange charbonnière	PARMAJ	19	1	3.8	0,5
Merle noir	TURMER	15	11	3	5,2
Accenteur mouchet	PRUMOD	13	7	2.6	3,3
Tarier pâtre	SAXTOR	13	9	2.6	4,3
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	12	4	2.4	1,9
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	9	3	1.8	1,4
Linotte mélodieuse	CARINA	8	0	1.6	<0,05
Pouillot véloce	PHYCOL	6	1	1.2	0,5
Chardonneret élégant	CARLIS	5	1	1	0,5
Grive musicienne	TURPHI	5	1	1	0,5
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	3	0	0.6	<0,05
Phragmite des joncs	ACRSCH	2	0	0.4	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	1	0	0.2	<0,05
Verdier d'Europe	CARCHL	1	0	0.2	<0,05
Gobemouche noir	FICUCA	1	0	0.2	<0,05
Bruant proyer	MILCAL	1	1	0.2	0,5
Bergeronnette printanière	MOTFLA	1	0	0.2	<0,05
Mésange bleue	PARCAE	1	0	0.2	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	1	1	0.2	0,5
Tourterelle des bois	STRTUR	1	0	0.2	<0,05
TOTAL		494	210	-	-

Un rapport infographique concernant les données STOC Capture de la station de Plaisance est réalisée de manière annuelle par le CRBPO. Nous avons donc choisi de ne pas développer davantage notre analyse du thème STOC, et nous encourageons les lecteurs à se diriger vers le document en question. Il sera mis à disponibilité du public sur la section *Documentation*⁹ de notre site web¹.

4 Bibliographie et webgraphie

1. LPO-France (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Les Fonderies Royales 17300 Rochefort), réseau Echappées Nature Charente-Maritime & Nathalie Bourret. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. <https://www.reserve-moeze-oleron.fr/>.
2. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.222 - Dunes grises de Gascogne (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel, Site web. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/9379.
3. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux. <https://crbpo.mnhn.fr/>.
4. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme SEJOUR de halte migratoire. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article484>.
5. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme PHENOlogie migratoire. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article452>.
6. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme STOC Capture. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article41>.
7. Projet Barge à queue noire. Saisie d' observations de Limicoles. Base Limicoles. <https://www.bargeaqueu noire.org/base-limicoles/>.
8. Limitrack - Suivi des Oiseaux Limicoles des Pertuis Charentais. Accueil. <https://limitrack.univ-lr.fr/>.
9. Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO France). RNNMO - Documentation. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. <https://www.reserve-moeze-oleron.fr/documentation/>.
10. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.3 - Lettes dunaires humides (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel, Site web. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/1196.
11. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.252 - Fourrés dunaires mixtes (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/9372.
12. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.29 - Dunes boisées (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/3916.
13. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 44.3 - Forêt de Frênes

et d'Aulnes des fleuves médio-européens (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/1389.

14. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Le stage de qualification. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article69>.

15. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Calendrier des Stages de qualification. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?rubrique150>.

5 ANNEXE 1: Récapitulatif historique des captures sur la station (2000-2019)

Dans la période 2000-2019, 168.767 oiseaux ont été capturés sur la station de baguage dans le cadre des protocoles CRBPO (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE). Ces individus font partie du total de 168.060 baguages et 27.025 contrôles. Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des captures par espèce.

Table 10: *Détail toutes captures de la Station de Plaisance, par espèce. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.*

ESPECE	CODE	Baguages	Contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Fauvette à tête noire	SYLATR	27.459	2.450	16,3	9,1
Fauvette des jardins	SYLBOR	17.361	2.241	10,3	8,3
Fauvette grisette	SYLCOM	14.800	4.672	8,8	17,3
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	13.839	2.075	8,2	7,7
Pouillot véloce	PHYCOL	13.147	582	7,8	2,2
Pouillot fitis	PHYLUS	11.966	640	7,1	2,4
Rougegorge familier	ERIRUB	11.616	2.405	6,9	8,9
Moineau domestique	PASDOM	11.092	658	6,6	2,4
Hirondelle de rivage	RIPRIP	6.609	84	3,9	0,3
Rosignol philomèle	LUSMEG	5.380	2.614	3,2	9,7
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	3.679	1.019	2,2	3,8
Phragmite des joncs	ACRSCH	3.113	362	1,9	1,3
Bouscarle de Cetti	CETCET	2.635	2.853	1,6	10,6
Grive musicienne	TURPHI	2.512	270	1,5	1
Gobemouche noir	FICUCA	2.178	159	1,3	0,6
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	1.834	157	1,1	0,6
Étourneau sansonnet	STUVUL	1.737	46	1	0,2
Merle noir	TURMER	1.180	612	0,7	2,3
Verdier d'Europe	CARCHL	1.062	55	0,6	0,2
Tarier pâtre	SAXTOR	943	304	0,6	1,1
Hirondelle rustique	HIRRUS	925	30	0,6	0,1
Chardonneret élégant	CARLIS	906	48	0,5	0,2
Locustelle tachetée	LOCNAE	904	67	0,5	0,2
Torcol d'Europe	JYNTOR	903	242	0,5	0,9
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	889	372	0,5	1,4
Accenteur mouchet	PRUMOD	888	674	0,5	2,5
Linotte mélodieuse	CARINA	772	49	0,5	0,2
Tarier des prés	SAXRUB	718	61	0,4	0,2
Bergeronnette printanière	MOTFLA	664	15	0,4	0,1

Mésange bleue	PARCAE	621	92	0,4	0,3
Gobemouche gris	MUSSTR	573	25	0,3	0,1
Mésange charbonnière	PARMAJ	550	377	0,3	1,4
Troglodyte mignon	TROTRO	543	44	0,3	0,2
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	526	114	0,3	0,4
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	406	104	0,2	0,4
Bruant proyer	MILCAL	295	13	0,2	<0,05
Roitelet huppé	REGREG	268	65	0,2	0,2
Traquet motteux	OENOEN	260	6	0,2	<0,05
Bruant des roseaux	EMBSCH	249	9	0,1	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	222	116	0,1	0,4
Pipit des arbres	ANTRI	208	2	0,1	<0,05
Cisticole des joncs	CISJUN	185	6	0,1	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	175	3	0,1	<0,05
Pinson des arbres	FRICOE	166	1	0,1	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	162	134	0,1	0,5
Pipit farlouse	ANTPRA	159	5	0,1	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	80	13	<0,05	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	74	4	<0,05	<0,05
Moineau friquet	PASMON	61	1	<0,05	<0,05
Grive mauvis	TURILI	49	2	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOU	45	4	<0,05	<0,05
Bécasseau variable	CALALP	44	2	<0,05	<0,05
Chevalier guignette	ACTHYP	41	3	<0,05	<0,05
Pie-grièche à tête rousse	LANSEN	40	12	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	27	13	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	24	1	<0,05	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	24	4	<0,05	<0,05
Rousserolle turdoïde	ACRARU	19	11	<0,05	<0,05
faucon crécerelle	FALTIN	15	1	<0,05	<0,05
Serin cini	SERSER	13	0	<0,05	<0,05
Epervier d'Europe	ACCNIS	11	0	<0,05	<0,05
Locustelle lusciniöïde	LOCLUS	10	3	<0,05	<0,05
Pouillot à grands sourcils	PHYINO	10	0	<0,05	<0,05
Pipit rousseline	ANTRIS	9	3	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	9	3	<0,05	<0,05
Râle d'eau	RALAQU	9	0	<0,05	<0,05
Chouette effraie	TYTALB	9	1	<0,05	<0,05
Bruant zizi	EMBCIR	8	0	<0,05	<0,05
Bruant ortolan	EMBHOR	8	0	<0,05	<0,05
Geai des chênes	GARGLA	8	1	<0,05	<0,05
Hibou petit-duc	OTUSCO	8	0	<0,05	<0,05
Phragmite aquatique	ACROLA	7	0	<0,05	<0,05

Alouette des champs	ALAARV	7	0	<0,05	<0,05
Gallinule poule d'eau	GALCHL	7	0	<0,05	<0,05
Hypolaïs icterine	HIPICT	6	0	<0,05	<0,05
Fauvette babillard	SYLCUR	6	1	<0,05	<0,05
Gros-bec casse-noyaux	COCTES	5	2	<0,05	<0,05
Bécassine des marais	GALAGO	5	0	<0,05	<0,05
Pie bavarde	PICPIC	5	1	<0,05	<0,05
Chevalier cul-blanc	TRIOCH	5	0	<0,05	<0,05
Merle à plastron	TURTOR	5	1	<0,05	<0,05
Bécasseau minute	CALUTA	4	2	<0,05	<0,05
Engoulevent d'Europe	CAPEUR	4	0	<0,05	<0,05
Pic épeichette	DENMIN	4	0	<0,05	<0,05
Aigrette garzette	EGRGAR	4	0	<0,05	<0,05
Bruant jaune	EMBCIT	4	0	<0,05	<0,05
Tarin des aulnes	CARNUS	3	0	<0,05	<0,05
Pinson du Nord	FRIMON	3	0	<0,05	<0,05
Loriot d'Europe	ORIORI	3	0	<0,05	<0,05
Pouillot de Bonelli	PHYBON	3	1	<0,05	<0,05
Tourterelle turque	STRCTO	3	0	<0,05	<0,05
Fauvette épervière	SYLNIS	3	0	<0,05	<0,05
Rousserolle verderolle	ACRRIS	2	2	<0,05	<0,05
Pipit spioncelle	ANTSPI	2	0	<0,05	<0,05
Héron cendré	ARDCIN	2	0	<0,05	<0,05
Pigeon ramier	COLBUS	2	0	<0,05	<0,05
Caille des blés	COTNIX	2	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette des ruisseaux	MOTCIN	2	0	<0,05	<0,05
Bihoreau gris	NYCNYC	2	0	<0,05	<0,05
mésange noire	PARATE	2	0	<0,05	<0,05
Grive litorne	TURPIL	2	0	<0,05	<0,05
Rousserolle Isabelle	ACRAGR	1	0	<0,05	<0,05
Martinet noir	APUAPU	1	0	<0,05	<0,05
Hibou des marais	ASIFLA	1	0	<0,05	<0,05
Buse variable	BUTBUT	1	0	<0,05	<0,05
Bécasseau cocorli	CALFER	1	0	<0,05	<0,05
Sizerin flammé	CARMEA	1	0	<0,05	<0,05
Bruant nain	EMBPU	1	0	<0,05	<0,05
Hypolaïs bottée	HIPCAL	1	1	<0,05	<0,05
Hypolaïs pâle	HIPPAL	1	0	<0,05	<0,05
Mouette rieuse	LARRID	1	0	<0,05	<0,05
Pouillot brun	PHYFUS	1	0	<0,05	<0,05
Bouvreuil pivoine	PYRULA	1	0	<0,05	<0,05
TOTAL		168.060	27.025	-	-